CRIC n° 23 (2023-2024)
6e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 10 octobre 2023

*Application de l'article 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Sahli, Mmes Lekane, Laffut, M. Disabato....1

Reprise de la séance....3

Organisation des travaux....4

Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe....4

Vote de procédure

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut....4

Confiance au président et au rapporteur....4

Aperçu global de la mise en œuvre du Plan de promotion et de prévention de la santé à l'horizon 2030 (plan WAPPS)....4

Projets et propositions....4

Pétition pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles....4

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Bernard, M. Sahli, Mme Durenne, M. Heyvaert....5

Reprise de la séance....9

Pétition pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles....9

Échange de vues (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Sahli, Disabato....9

Vote

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe.....12

Confiance au président et au rapporteur.....12

Interpellations et questions orales.....12

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la revalorisation très attendue du travail en agence locale pour l'emploi (ALE) »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....12

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'envoi massif de candidatures par le FOREm aux entreprises »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....13

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le désaveu du FOREm par M. le Ministre de l'Économie »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....15

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'intérêt des jeunes en fin de scolarité obligatoire pour certains métiers en pénurie »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....17

Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place d'un pôle de formation centralisé »

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de prévention face au risque de triple épidémie »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'intervention du secrétaire général de Solidaris sur les mesures d'accompagnement des travailleurs sans emploi » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les hypothèses du renforcement des politiques de prévention et de la suppression du statut de cohabitant pour améliorer le profil de santé des chômeurs de longue durée »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....22

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la campagne « Octobre rose » et le dépistage du cancer du sein » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le dépistage du cancer du sein »

Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....25

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'état d'avancement de l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie et la situation des services de soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile (SPAD) »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des mesures de soutien régionales aux aidants proches »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....28

Organisation des travaux (Suite).....29

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....29

Interpellations et questions orales retirées.....29

Liste des intervenants.....30

Abréviations courantes.....31

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 12 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions

M. le Président. – Pour rappel, nous avons entendu :

- les auteurs du rapport le 13 juin ;
- les représentants du secteur, à savoir ConcertES, Federgon, le FOREm et le SPF Emploi, le 11 juillet ;
- les organisations syndicales représentatives du secteur, à savoir la CSC et la FGTB, le 26 septembre.

M. Sahli a été désigné en qualité de rapporteur.

Nous clôturons les auditions, comme défini ainsi à de l'entame de nos travaux.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Lors des auditions, Federgon a indiqué que l'étude Graydon a un certain intérêt étant donné que ses chiffres sont actualisés, qu'elle est récente, factuelle et éclairante sur la situation des structures agréées, et ce, avec des outils de prévisions économiques.

Il y a donc un intérêt à avoir une présentation de l'étude Graydon, d'autant que les auditions ont été assez paradoxales et contradictoires entre certaines personnes. Disposer de chiffres clairs et remettre les propos tenus par les uns et les autres dans leur contexte aurait, selon moi, un intérêt.

Nous demandons à ajouter cette audition dans le cadre de notre travail, et ce, assez rapidement afin de ne pas traîner avec ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je rappelle que nous avions décidé de clore les auditions à ce stade. Nous avons entendu l'ensemble des acteurs du secteur, des représentants du patronat et des représentants des travailleurs. Dès lors, il n'y a pas lieu de prolonger les auditions.

L'étude à laquelle Mme Vandorpe fait référence est consultable et disponible à tout un chacun. Pour en avoir pris connaissance, elle vise essentiellement la rentabilité des entreprises.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Si l'on décide de procéder à des auditions au sujet de cette étude, on est reparti pour faire à nouveau contrepoids et rééquilibrer, car cette étude a été commandée par le patronat. On aura donc un déséquilibre entre les auditions. Soit on clôture dès à présent et l'on voit comment on travaille au sein de notre commission, soit on repart et l'on trouve un équilibre.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Nous ne sommes pas ici pour opposer les uns aux autres. Ce secteur, qui englobe l'ensemble des acteurs, en vaut la peine. L'audit constitue un élément nouveau et chiffré. Il me paraît donc important de l'aborder en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – La commission a procédé à une série d'auditions extrêmement intéressantes et a pris le temps d'analyser les choses. Cependant, le travail doit être poursuivi et ne se clôt pas ici.

À la suite de ces auditions, j'ai envoyé une question écrite à la ministre sur la nouvelle étude d'Idea Consult et notamment sur la viabilité économique du secteur. Nous pouvons donc continuer le travail dans le cadre du contrôle avec lequel nous procédons habituellement.

Pour tenter une voie de compromis, il serait utile de prendre contact avec Graydon afin que l'étude nous soit transmise et publiée sur la plateforme, histoire que chacun puisse l'avoir à disposition et éventuellement reposer des questions.

M. le Président. – Nous avions arrêté une liste de personnes à auditionner, mais le débat est en continuation permanente puisque d'autres rapports nous parviendront, notamment celui d'Idea Consult pour la période suivante. Le rapport Graydon pourrait être mis à la disposition de tous sans qu'il faille auditionner de manière perpétuelle.

Pour ne pas vous proposer un vote de procédure – ce qui serait assez détestable pour notre mode de fonctionnement –, j'aime assez la synthèse de M. Disabato. Chacun est libre de revenir avec des questions, qu'elles soient écrites ou orales, et de faire vivre le débat en continuation permanente sans auditionner de manière éternelle.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – La proposition de M. Disabato, c'est-à-dire de disposer du document sur la plateforme, est le minimum du minimum.

L'analyse permettant un travail sur l'aspect financier, pour lequel les syndicats ont formulé des accusations graves – j'estime que les propos des syndicats ont été très loin –, n'a pas fait l'objet d'un éclairage précis. Or, il y a des chiffres actualisés ainsi que des faits très pragmatiques. Leur éclairage serait donc intéressant, au-delà des questions que les députés peuvent adresser à la ministre.

Il faut prendre en considération cet enjeu supplémentaire. Auditionner l'entreprise Graydon permettrait d'avoir l'éclairage qui nous manque, notamment sur l'aspect financier.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Loin de nous l'envie de relancer une série d'auditions. On a entendu l'ensemble des acteurs, mais on a aussi entendu que les demandes étaient très divergentes par moment. On a le rapport intéressant d'un économiste dont on ne peut pas remettre en cause la neutralité. Cela nous paraît dommage de rater cette opportunité. Partant, présenter l'étude au sein de cette commission me paraît intéressant pour cet enjeu. On sait que cela fait longtemps que l'on en parle, on sait qu'il y a des décisions qui sont prises et l'on sait que cela ne va probablement pas assez loin. Il serait intéressant de pouvoir entendre ici les résultats de cette analyse.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Les auditions qui ont eu lieu au sein de cette commission ont été décidées par l'ensemble des groupes. Nous avons fait des propositions équilibrées comprenant le patronat et les représentants des travailleurs. Le travail qui a été fait est intéressant. Mon groupe salue la contribution de chacune et de chacun.

Si l'on ouvre le débat sur les auditions, on ouvre le débat sur tout. Il y aura peut-être d'autres propositions d'auditions. Il convient de publier sur la plateforme le rapport auquel Mme Vandorpe fait allusion afin que l'on puisse en prendre connaissance et l'analyser. Restons dans ce modèle équilibré où le patronat et les représentants des travailleurs ont été auditionnés. À ce stade, c'est largement suffisant.

Cela ne veut pas dire que le débat est fermé. Le Gouvernement travaille, la ministre travaille et nous travaillons également en permanence sur le sujet sur la base de questions écrites et orales.

Monsieur le Président, je suggère de rester sur l'idée d'informer les membres de l'assemblée au travers du rapport déposé sur la plateforme et de clôturer la discussion sur les auditions.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Ne peut-on pas publier le document sur la plateforme afin que chacun en prenne connaissance et demander des auditions ensuite si nécessaire ? C'est peut-être la meilleure manière de travailler pour concilier les différents points de vue.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Vous dites que l'on peut demander des auditions à n'importe quel moment, mais on voit ce qu'il se passe quand on le propose.

On a entendu des propos assez interpellants, la semaine dernière, de la part des syndicats qui considèrent les patrons comme tous pourris.

Avoir des chiffres, des faits et une étude, qui a été réalisée de manière neutre, a tout son intérêt dans le cadre de cette réflexion, et pas dans plusieurs semaines ou mois en fonction de la manière dont on analyse les choses.

Ce n'est pas avec la volonté de faire traîner les débats inutilement parce que cela peut s'organiser très vite. Cela a un intérêt clair et net dans le cadre du travail que l'on effectue aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Je soutiens la demande que le rapport soit publié sur la plateforme.

Si nous décidons d'auditionner sur le rapport de Graydon, nous souhaitons d'autres auditions afin

d'avoir un regard critique sur ce rapport avec une autre vision que ceux qui ont rédigé ce rapport.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je déteste me répéter, mais il n'y a pas de contrepoids à faire puisque nous avons entendu tous les acteurs.

Ici, c'est un audit, un élément externe et nouveau. On n'est pas là pour faire des auditions sur les auditions, mais on est dans une assemblée parlementaire. Je trouve que l'on est en droit d'aller jusqu'au bout d'un dossier. Ici, on a une analyse faite par quelqu'un de neutre. On a tellement travaillé sur ce dossier que je serais frustrée de ne pas pouvoir l'entendre.

Mme Lekane demande que l'on publie le rapport sur la plateforme. C'est bien la preuve qu'elle ne se rend pas compte de ce qu'est cette étude. Elle sera sur la plateforme. Et après ? C'est tout ?

Notre objectif n'est pas de faire durer dans le temps, mais, comme l'a rappelé Mme Vandorpe, ce sont des enjeux sociétaux et économiques importants. On a entendu des propos autour de la table qui méritent d'être nuancés, avec plus de lumière et de cohérence.

Cette analyse est importante et le fait d'avoir un échange par rapport à cet élément nouveau, que l'on ne connaissait pas au moment des auditions, me paraîtrait normal. On dit toujours que l'on s'éloigne du citoyen, mais quand on veut aller plus loin dans un dossier, cela nous est refusé. La demande n'est pas totalement insensée.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Ce rapport n'a absolument rien à voir avec les auditions sur le sujet. C'est un rapport commandité par le patronat qui présente la rentabilité des entreprises.

Si l'on ouvre des auditions sur ce sujet, demain, il y aura un rapport sur je ne sais quoi, et l'on va encore faire des auditions. Soyons sérieux !

On a convenu d'auditionner un certain nombre d'acteurs, et cela a été fait. On n'est dès lors plus d'accord d'ouvrir le sujet des auditions aujourd'hui.

M. le Président. – Je préférerais une courte interruption avant de poursuivre nos travaux afin d'éviter un potentiel vote de procédure, car je trouve cela détestable.

J'aurais préféré que nous tombions sur un accord. J'ai cru comprendre que la proposition de M. Disabato pouvait agréer, mais ce n'est manifestement pas le cas.

J'entends la divergence de points de vue concernant le rapport, ses commanditaires et des auditions complémentaires. Pourquoi l'accepter pour les uns et pas pour les autres ?

Sachant que le débat ne doit pas être clôturé aujourd'hui, sachant qu'il y a deux textes en troisième lecture au Gouvernement, sachant qu'il reste à peine trois commissions et que l'on a également le budget qui doit venir, je propose que l'on ne planifie pas d'ores et déjà une série d'auditions potentielles complémentaires, ce qui pourrait nous emmener loin et perturber la fin de l'année civile – au contraire de ce qui a été dit, et je m'en excuse – et qu'on laisse le débat là plutôt que de passer à un vote de procédure.

J'entends l'obstination, mais il ne faut pas confondre ténacité et obstination. On peut en rediscuter posément à l'interruption ou lors de la prochaine séance. Si d'aucuns insistent pour atterrir dans l'instant, nous passerons après l'interruption à un vote de procédure, ce que je ne pense pas être la meilleure des solutions.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Un travail parlementaire a été entamé, et je ne peux pas entendre comme explication de refus de cette audition qu'il y a deux textes au Gouvernement. Lors des auditions, certains ont abordé ce texte alors qu'on ne l'avait pas encore dans les mains. On ne peut pas dire, comme le fait M. Sahli, que cela n'a rien à voir avec les auditions et le travail que l'on est en train d'effectuer aujourd'hui. Si vous ne vous mettez pas d'accord avec la majorité, à ce stade, pour avoir les auditions, nous demandons le vote.

M. le Président. – J'essaie de poser consensuellement quelque chose, et vous venez de mettre fin à mes efforts d'un revers de la main. Ce n'est pas grave. C'est aussi mon rôle, et je peux tout à fait l'entendre.

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). – Je soutiendrai le vote.

Concernant le rapport qui a été payé et commandité par Federgon, on n'a pas la même notion de ce qu'est la neutralité.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 31 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 48 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Rapport final d'Idea Consult relatif à l'évaluation du dispositif des titres-services wallons pour la période 2018-2020 – Auditions
(Suite)

M. le Président. – Sans doute n'est-ce pas une proposition qui agréera l'assentiment de tout le monde, mais je vais néanmoins la reformuler. Le cas échéant, si elle n'agrée pas l'assentiment de tout le monde, libre à un commissaire ou l'autre de proposer autre chose et éventuellement un vote de procédure.

La proposition que je vais formuler différemment, c'est celle de prendre en compte le rapport en l'intégrant dans nos travaux et en l'intégrant sur la plateforme. Toutefois, de manière immédiate et planifiée, il n'est pas proposé d'auditions dans les séances prochaines. Libres à chacun des commissaires de revenir sur ledit rapport d'une manière ou d'une autre, que ce soit sous forme de question orale, de question écrite, voire même de question d'actualité, mais cette dernière option est plus singulière et réglementairement plus prescrit.

Cela ne veut pas dire que le débat est clos puisqu'il est en continuation. Cela ne veut pas dire non plus que l'on ne peut pas prendre une quelconque autre position ce jour. Si cette proposition ne vous agrée pas – ce que je peux entendre –, exprimez-vous dès à présent.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je me permets de demander le vote. Le débat suit son cours et des textes, dont certains en troisième lecture, sont au Gouvernement, ce qui signifie qu'ils vont arriver assez rapidement. Je ne voudrais pas que l'on se retrouve avec les textes sur la table en disant qu'il est urgent de les faire passer sans avoir pu faire l'audition ou devoir la faire le même jour que le passage des textes, ce qui ne nous permet pas d'avoir du recul sur les choses et de les faire correctement. Je réitère ma demande d'audition et, si nécessaire, de passer au vote pour que chacun puisse se positionner.

M. le Président. – Votre demande porte-t-elle sur un vote de procédure sur des auditions ?

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Non, sur l'audition de Graydon.

M. le Président. – Je me permettais de reprendre vos propres mots afin de préciser davantage.

Vote de procédure

M. le Président. – La commission décide de ne pas procéder à l'audition d'un représentant habilité de Graydon Creditsafe Belgium, auteur d'une analyse financière du secteur des titres-services.

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Le vote va à l'encontre de ce que l'on a dit. On a entendu que le groupe politique de la ministre n'était pas favorable à cette proposition d'audition. Nous sommes des gens loyaux. Notre groupe politique recevra Graydon pour avoir toutes les explications et tous les chiffres parce que c'est important pour nous. Nous espérons avoir le texte en troisième lecture prochainement.

M. le Président. – Avec votre autorisation, nous pouvons clôturer ce point, ce qui ne nous empêche pas d'y revenir par la suite et que vous réexprimiez votre demande, Madame Vandorpe.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Aperçu global de la mise en œuvre du Plan de promotion et de prévention de la santé à l'horizon 2030 (plan WAPPS)

M. le Président. – La commission décide de procéder, le mardi 9 janvier 2024, à l'audition de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PÉTITION POUR LA CRÉATION DE CENTRES SPÉCIALISÉS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS HARCELÉS ET DE LEURS FAMILLES

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles.

Mme Roberty a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Pour rappel, cette pétition vise à demander au Parlement de Wallonie, dans le cadre de ses compétences, d'assurer la pérennité du Centre de référence et d'intervention harcèlement et de créer d'autres centres sur le même modèle afin de lutter

contre le phénomène de harcèlement que connaissent les enfants et adolescents et d'aider les familles concernées.

La pétition a recueilli 1 030 signatures.

Le 12 septembre dernier, la commission a entendu M. Plisnier, Primo-signataire et Coordinateur du Centre de référence et d'intervention harcèlement, le CRIH, ainsi que Mme Chiarolini, Présidente de l'ASBL « Les Mots de Tom », et a procédé à un échange de vues.

Nous devons adopter les conclusions aujourd'hui.

Une proposition de conclusions a été discutée entre la majorité et l'opposition.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je remercie la majorité, lors de la préparation de son rapport, d'avoir proposé que nous puissions nous y impliquer et apporter des éléments.

Nous ne pouvons pas tourner le dos au véritable enjeu de cette pétition. Le CRIH est un dispositif unique de prise en charge rapide, spécialisée et multidisciplinaire. Des centaines de victimes ont besoin de cet outil.

Dans les propositions que nous avions faites, aucune n'a malheureusement été retenue. J'entendais encore, de manière informelle, que l'on me proposait d'ajouter quand même certains éléments au minimum dans les considérants et de voir s'il n'y avait pas lieu de pouvoir encore modifier l'une ou l'autre petite chose. Le point essentiel qui ne nous satisfait pas dans le rapport qui est fait aujourd'hui, c'est le premier point dans les recommandations au Gouvernement, qui nous semble beaucoup trop faible : « Étudier la possibilité de débloquer en 2024 une subvention facultative pour soutenir le CRIH à hauteur des moyens débloqués en 2023 ». Dans l'immédiat, on sait qu'ils ont besoin de 150 000 euros pour fonctionner dignement durant l'année 2024.

Pour nous, c'est donc un peu trop léger. C'est pour cela que l'on proposait d'inscrire, dans le cadre du budget 2024 et en bonne intelligence avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une subvention régionale complémentaire à la subvention communautaire pour répondre de manière globale aux besoins financiers du CRIH, pour maintenir le service actuel auprès des jeunes, de leurs familles et des équipes pédagogiques avec, comme objectif, un montant total wallon et communautaire de 150 000 euros.

Pour nous, c'est le point qui est trop faible. On trouvait aussi qu'il était important de mandater l'AViQ pour réaliser une étude sur les besoins concrets en matière de dispositif de prise en charge des victimes. On me dit que ce n'est pas le rôle de l'AViQ. On peut éventuellement essayer de retrouver une formulation pour qu'une étude sur les besoins concrets soit faite d'une manière ou d'une autre.

Concernant la sensibilisation du Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement fédéral pour que chacun assure le financement, pour nous, il s'agit de s'engager sans délai à mener un travail interministériel avec le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement fédéral, et non pas sensibiliser, et cetera. On est arrivés à un stade où il faut aller plus loin, où il faut agir. Je pense que tous les Gouvernements sont sensibilisés. Maintenant, il faut mener un travail concret de cet ordre.

Ce sont les points essentiels pour nous au niveau de la recommandation au Gouvernement. Dans les considérants, on laissait une petite porte d'ouverture, cela reste néanmoins des considérants. On ne peut pas prendre le risque de voir une telle organisation être mise à mal, on ne peut pas s'offrir le luxe de se passer d'eux non plus en plein potentiel. On a tous un profond respect et une profonde reconnaissance pour l'accompagnement qu'ils fournissent aujourd'hui. Cette admiration ne doit donc pas se limiter à des mots et doit clairement se traduire en actes concrets.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Dans le même sens que ce que vient de dire Mme Vandorpe, je remercie la majorité d'avoir fait une proposition de rapport et de conclusions à la suite de cette audition.

Nous avons entendu M. Plisnier et Mme Chiarolini, qui nous ont fait partager, de façon très concrète et très touchante, la réalité à laquelle ils sont confrontés. Ils ont aussi formulé des demandes visant à leur permettre de continuer leur nécessaire travail, les demandes continuant d'affluer.

Par rapport à la proposition de recommandation au Gouvernement faite par la majorité, on est assez déçus de celle-ci. La proposition consiste à répéter ce qui a déjà été fait l'année dernière, c'est-à-dire un subside facultatif de 30 000 euros, qui a permis au CRIH de boucler 2023. Ils vont donc encore pouvoir survivre trois mois. Néanmoins, leur question concrète était : comment va-t-on pouvoir continuer notre travail, passer le cap et être toujours là en 2024 ? La proposition que vous faites ne va pas le permettre.

Nous avons envoyé une proposition au Gouvernement, pour laquelle nous n'avons pas encore eu de retour, de dégager pour 2024 un subside de 150 000 euros. En effet, on était dans les discussions budgétaires et des amendements sont encore possibles. Voilà la demande du CRIH.

Un deuxième volet des auditions de M. Plisnier et de Mme Chiarolini est nécessaire afin de créer d'autres centres du même type, puisque les problèmes de harcèlement se présentent dans l'ensemble de la Région wallonne. Là, il y a effectivement une nécessité de mettre en place une structure qui va pouvoir étudier la faisabilité et la mettre en route.

Nous avions donc proposé, comme amendement à la proposition de la majorité, d'instaurer une conférence interministérielle parce qu'il va falloir impliquer différents niveaux de pouvoir. Il va falloir travailler de concert avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour que l'on puisse multiplier l'existence de ce type de centres. On est dans la Semaine de la santé mentale, on sait que les jeunes ont besoin de soutien et de ce type d'institution. Dans les écoles, ils ont aussi besoin de soutien pour être en mesure de faire face aux demandes. Il serait vraiment dommage de passer à côté des demandes du CRIH et de l'ASBL « Les Mots de Tom ».

On avait proposé des amendements. On avait aussi proposé d'ajouter dans les considérants quelques éléments pour bien montrer la spécificité de ce travail de prise en charge du harcèlement sous ses différentes formes, ainsi que la prévention et de pointer l'importance de multiplier ces centres.

La présente proposition nous semble en dessous des nécessités. Ce serait vraiment l'occasion d'en discuter tous ensemble afin d'arriver à une conclusion permettant de donner plus de perspectives au CRIH.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – À ce stade, personne ne remet en question ni ne conteste le travail réalisé par le CRIH et le rôle de prévention qu'il joue dans le milieu scolaire face au harcèlement subi par les jeunes.

Avant de revenir sur les interrogations de mes collègues, il ne nous semble toutefois pas opportun de créer un nouveau cadre permettant de financer, au niveau wallon, l'ensemble du projet porté par le CRIH. Ce n'est pas opportun vu l'éclatement des compétences, mais également pour l'efficacité budgétaire des politiques de prévention qu'il convient de mener. Ces cadres légaux existent à la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, et au Fédéral. Nous plaidons pour une action de prise en charge qui entrera dans les cadres existants.

Permettez-moi de rappeler la position de l'Organisation mondiale de la santé, dans son Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2030. L'OMS rappelle ainsi que, en matière de promotion de la santé mentale et de prévention des problèmes de santé mentale, la promotion de la santé mentale chez les enfants et les adolescents est une priorité. Cela suppose d'adopter des politiques et des lois qui promeuvent et protègent la santé mentale, d'aider les personnes chargées des soins à dispenser des soins bienveillants, de mettre en place des programmes en milieu scolaire et d'améliorer la qualité du contexte communautaire et de l'environnement numérique. L'OMS rappelle que les programmes d'apprentissage socioémotionnel en milieu scolaire comptent parmi les stratégies de promotion les plus efficaces dans tous les pays, quel que soit le niveau de revenus. Il s'agit donc bien d'agir directement au niveau scolaire.

On a rappelé la dernière fois que le harcèlement touche pratiquement tous les milieux de vie : du sport à l'école, en passant par les quartiers, les réseaux sociaux, et cetera. Il nous semble donc opportun, avant de créer de nouvelles structures, que les gouvernements et les acteurs du secteur puissent mieux coordonner les prises en charge au sein des cadres existants. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de sensibiliser la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Fédéral sans définir un cadre préétabli, comme une CIM par exemple, comme vous le proposez. Sachant, et vous le savez certainement, qu'une CIM Jeunesse existe avec un groupe de travail sur la santé mentale. Il existe donc quand même une tribune, un espace de discussion sur la question au niveau de la CIM Jeunesse.

Mon groupe fait confiance aux Gouvernements pour trouver le cadre adapté pour se réunir autour de cette question du harcèlement scolaire, qui est une question essentielle et importante.

En termes de recommandations – vous l'avez vu dans la proposition qui vous est faite, vous les membres de la minorité –, il est proposé d'étudier la possibilité de débloquer en 2024 une subvention facultative pour soutenir le CRIH. Nous laissons la possibilité au Gouvernement d'agir en fonction des possibilités budgétaires dont il dispose, comme d'étudier la possibilité de synergies entre les centres de répit et les réseaux de santé mentale pour enfants, adolescents et adultes.

Je ne vais pas vous faire la lecture de toutes les recommandations pour les commenter, pour y adhérer. Malheureusement, vous venez avec des exigences et des montants spécifiques fixes : 150 000 euros, je ne vois pas sur quoi vous vous basez. Il faut laisser d'abord agir les gouvernements qui ont la compétence et continuer à sensibiliser l'ensemble des parties qui peuvent demain intervenir sur cette matière. Une nouvelle fois, celle-ci est importante pour mon groupe. Il convient d'examiner avec attention avant d'agir.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce sujet. J'insiste, c'est une question importante pour mon groupe. À ce stade, il y a une intervention – en tous les cas pour 2023 – de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le biais de la ministre Caroline Désir. Les villes de La Louvière et de Soignies soutiennent le centre. Mme la Ministre a rappelé récemment son soutien pour l'année 2023 à concurrence d'une enveloppe de 30 000 euros. Au

niveau du groupe socialiste, il n'y a pas de leçon par rapport à la sensibilisation sur ce sujet à nous donner.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Je ne vais pas répéter tout ce qui vient d'être dit par M. Sahli. La majorité a essayé de faire une compilation des discussions pour arriver aux conclusions et au texte qui vous est présenté aujourd'hui. Inutile de rappeler que nous avons tous été très touchés par les témoignages et les auditions qui se sont déroulées ici en commission. Personne ne peut rester insensible face à ces situations dramatiques et au harcèlement scolaire.

M. Sahli l'a déjà souligné : la première recommandation faite au Gouvernement est d'étudier la possibilité de débloquer en 2024 une subvention facultative pour soutenir le CRIH. Il est vrai qu'il est laissé au Gouvernement le soin d'une décision en fonction des moyens budgétaires.

C'est aussi une compétence qui est partagée entre les différents niveaux de pouvoir, au niveau à la fois de la Fédération et de la Région wallonne. Il est donc important qu'il y ait des discussions entre les différents ministres responsables afin de débloquer les fonds nécessaires.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je ne vais pas essayer de faire une synthèse de ce qui a été dit et des remarques des uns et des autres. Ce que l'on peut conclure de la pétition et du travail qui est fait par le CRIH, c'est reconnaître le travail – de manière unanime – qui est réalisé et la reconnaissance de cette problématique du harcèlement de manière large comme une problématique dont les gouvernements, les parlements, ou toute organisation, doivent se saisir pour y répondre.

La présentation du CRIH sur les chiffres et la perspective entre le travail de prévention, mais également d'intervention était éclairante par rapport à nos travaux. Je pense qu'il y a unanimité à ce sujet.

À propos des remarques formulées sur les recommandations, je vois deux points de discorde entre ce qui a été proposé par la majorité et par l'opposition. Je pense qu'il y a moyen de rassembler les points de vue.

Prendre en charge de manière transversale le harcèlement dans toutes ses composantes est, pour moi, la notion la plus importante. J'entends qu'il faut faire un travail interministériel et je pense que cette notion permet d'être plus large que simplement un travail interministériel. Avant de dégager des moyens ou dire que l'on fera plusieurs centres, ou comme ils l'ont dit couvrir plusieurs casernes de pompiers sur le territoire wallon, il faut réfléchir à l'organisation. Cependant, il faut reconnaître qu'à la suite de la crise du covid, beaucoup de moyens ont été consacrés à la santé mentale, que ce soit au niveau fédéral, au niveau wallon ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Différents moyens ont été dégagés. Quand on se trouve sur le terrain, on se rend compte, d'une part, que ces moyens dégagés ne sont même pas encore utilisés complètement et que, d'autre part, cela perturbe les travailleurs sociaux de première ligne qui doivent s'organiser, parfois même se réorganiser autour de la santé mentale et de ces différentes réformes.

Dès lors, il faut que le secteur ait le temps d'absorber justement ces réformes. Si l'on avait été prêt depuis longtemps sur l'organisation des soins de première ligne en Wallonie, cela aurait été beaucoup plus vite. Comme on n'a jamais rien organisé au niveau de la santé en Wallonie, on sent que c'est un peu plus compliqué. Par exemple, sur les réformes psy du niveau fédéral et des moyens à dégager, la Flandre est beaucoup plus loin dans l'utilisation de ces moyens que l'est la Wallonie.

Il y a également la réforme des services de santé mentale qui est en cours et qui est passée ou va passer en troisième lecture et va arriver.

Certes, des choses sont déjà réalisées et des moyens sont dégagés à différents endroits. Sur le thème du harcèlement de manière générale, puisqu'il ne faut pas parler de harcèlement scolaire, il est temps de trouver des lieux de rencontre entre les différents services et les différentes instances. La prise en charge transversale du harcèlement dans toutes ses composantes permet de répondre à cette attente.

Il y a la CIM Jeunesse, mais il y a également les CIM Santé et Santé mentale, où il peut y avoir ces échanges.

Les demandes des Engagés et du PTB peuvent y être retrouvées. Je pense que c'est la volonté de tous les groupes politiques de dire, à l'instar du Plan national contre le harcèlement lancé en France, que s'il y a possibilité de le réaliser en Belgique, il faut le faire. Ne sachant pas comment la Flandre travaille sur ce sujet et où en est le débat alors qu'elle adopte plutôt une approche anglo-saxonne de la santé mentale fort différente de ce qui se fait en Wallonie, essayons d'aller vers un plan national contre le harcèlement ; si ce n'est pas possible, il faut travailler au niveau intrafrancophone pour la prise en compte de cette problématique. On peut se rejoindre sur cet objectif au niveau de l'opposition et de la majorité.

Le point le plus sensible se joue sur la somme que l'opposition souhaite mettre dans leurs recommandations, de dire que la demande est de mettre 150 000 euros. J'aurais été dans l'opposition, j'aurais certainement fait la même chose, je l'aurais certainement mis, mais il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de se dire que, si l'on met 150 000 euros,

il faut savoir où l'on va les chercher. Si c'est pour mettre une telle somme et déforcer d'autres services de santé mentale, cela ne va pas.

Je pense que mettre la phrase : « je fais confiance à Mme la Ministre pour déployer plus de moyens pour les services du CRIH et, si elle ne le fait pas ou si elle n'a pas les moyens »... Je rappelle que nous sommes parlementaires et que, d'ici un mois ou deux, nous aurons les débats budgétaires. Nous sommes tous à même de déposer des amendements et de dire que l'on diminue à tel endroit pour injecter dans le CRIH.

C'est intellectuellement beaucoup plus correct de faire ce travail et de ne pas se contenter de dire : « il faut donner 150 000 euros », comme de dire où l'on va les chercher. C'est beaucoup plus correct. Lorsque la ministre présentera ses budgets, on constatera et l'on estimera que ce qui est mis n'est pas assez ; il reste la possibilité aux députés de déposer un amendement pour répondre à cette demande.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – On a également proposé des modifications dans les considérants et même ceux-là n'ont pas été repris. Par exemple, quand on dit que le harcèlement touche 6 % à 10 %, on sait clairement que les chiffres sont sous-estimés. On estime que rajouter « au minimum » permet de montrer que justement il y a cette limite qui est faite.

Pour nous, les politiques de prévention ont une portée spécifique avec toutes les limites. On a donc besoin de la prévention, il faut investir plus dans la prévention, c'est clair et net. Mais celle-ci a ses limites. Pour nous, elles doivent clairement être couplées avec des politiques d'intervention globale et rapide. Ce point a été refusé dans le cadre des considérants.

À plusieurs reprises, on a parlé ici de la détresse psychologique et alarmante à laquelle font face les jeunes. Ce considérant n'a pas été mis dans la proposition que nous avions faite.

Alors oui, les écoles ont un rôle à jouer. Oui, les centres PMS ont un rôle à jouer, mais ils doivent être mieux armés. Un travail doit être effectué de ce côté. C'est bien pour cela que l'on parle vraiment du travail conjoint avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut donc que les établissements scolaires soient mieux armés dans la lutte et dans la prévention. Il est tout aussi nécessaire que les centres PMS disposent de moyens qui leur permettent une prise en charge spécialisée et rapide.

Quand j'entends M. Sahli exposer tout ce qui est déjà fait – je n'en disconviens pas –, c'est effectivement déjà un gros travail. Mais quand on écoute le CRIH, il dit refuser 200 personnes sur les 400 personnes qui avaient besoin d'aide. Donc malgré tout cela, il faut aller plus loin. Pour nous, il est donc plus que temps de prendre les dispositions nécessaires.

Pour répondre aux réflexions d'Ecolo, j'entends bien que le travail se fait sur le décret relatif aux services de santé mentale. On y revient souvent, mais le CRIH n'est pourtant pas concerné par ce point.

Sur les amendements budgétaires, vous vous doutez bien que l'on y viendra, bien entendu, mais pour cela, il faudrait d'abord que l'on ait des chiffres clairs et concrets. Le budget a été présenté ce lundi en commission. Les députés de l'opposition ont dû réagir avec des chiffres qui leur étaient présentés dans la minute. Ne nous demandez pas d'écrire des amendements sur un budget que l'on n'a pas encore !

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – J'ai du mal à concevoir que, tout en reconnaissant la qualité du travail du CRIH et l'importance de prendre en charge tous ces enfants et jeunes qui font face à des situations dramatiques et terribles, on dise que l'on ne va pas pouvoir faire mieux que ce que l'on a déjà fait jusqu'à maintenant.

Le CRIH, ils l'ont dit, si l'on ne répond pas à leur demande, qui est très concrète, de 150 000 euros, ils vont devoir fermer les portes. Va-t-on pouvoir supporter cela, de laisser fermer une institution qui a prouvé son efficacité, qui a démontré qu'elle fait un travail unique et qu'il faut l'élargir et le renforcer ?

Je n'arrive pas à concevoir que l'on ne va pas pouvoir répondre à leur demande concrète, qui est d'avoir des sous pour continuer l'année prochaine et d'avoir une perspective, d'avoir d'autres centres qui vont se créer pour faire le même travail qu'eux.

Il y a eu récemment un journaliste et un écrivain qui ont fait toute une interview sur la RTBF à propos du harcèlement et du suicide des jeunes. Ils disaient : « Quelle est cette société qui laisse des jeunes adolescents se suicider, parce qu'ils sont dans la détresse mentale ? » Je pense qu'avec la proposition qui est sur la table maintenant, en fait, il n'y a rien qui va changer pour ces jeunes. Je ne peux pas entendre cela.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – C'est juste pour dire à Mme Bernard qu'elle tire quand même des conclusions en disant que le Gouvernement ne fera pas mieux que ce qu'il a fait avant. Personne ne dit cela. On a dit que, dans les recommandations, nous demandons au Gouvernement de le sensibiliser pour dégager une subvention facultative pour 2024. On n'a pas parlé de montants. On n'a pas dit que l'on allait faire la moitié ou la même chose, ou plus, ou quoi que ce soit.

Des discussions budgétaires vont avoir lieu dans les prochaines semaines. Laissons d'abord le Gouvernement travailler.

Ensuite, on a parlé de la transversalité de la problématique. Elle touche des matières fédérales, des matières de la Communauté française. Je vous invite, Madame Bernard, à demander à vos collègues parlementaires dans ces deux assemblées de faire leur travail de parlementaires là où ils doivent le faire.

C'est facile de venir dire ici que le Gouvernement wallon prend en charge toute la question – vous le savez, alors que ce sont des matières qui ne relèvent même pas de la Région wallonne. On parle de l'enfance, on parle de l'école, on parle de sport. Ce sont des matières qui relèvent exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous en convenez.

À un certain moment, je veux bien – je suis le premier à le dire et je l'ai en même temps que vous, je l'ai dit il y a 15 jours d'ici –, c'est un travail essentiel. Je suis aussi un père de famille, Madame Bernard, je suis même un grand-père. La question me préoccupe autant que vous. J'ai été président de CPAS pendant 15 ans. J'ai géré des situations très compliquées sur le terrain. Venir aujourd'hui dire « Voilà, le Gouvernement ne veut rien faire », c'est faux. Ce n'est pas ce qui est écrit dans la recommandation…

(Réaction de Mme Bernard)

Ce n'est pas ce qui est écrit dans la recommandation, je suis désolé. Laissons le Gouvernement travailler.

M. le Président. – Je ne veux pas frustrer qui que ce soit et je vous rends la parole, mais ce ne sera sans doute pas le jour de la concorde aujourd'hui.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Monsieur Sahli, je vous invite à relire la recommandation que vous déposez « étudier la possibilité – voir si l'on va pouvoir le faire avec le budget – de débloquer en 2024 une subvention facultative pour soutenir le CRIH à hauteur des moyens débloqués en 2023. »

(Réaction de M. Sahli)

Où est ce texte ?

(Réactions dans l'assemblée)

Pouvez-vous réimprimer un texte modifié ?

M. le Président. – Je me suis proposé de le lire avant que vous repreniez la parole. J'ai répondu à votre demande parce que c'est mon rôle de pouvoir réintervenir avant. Ne lirais-je pas le texte maintenant ?

(Réactions dans l'assemblée)

Toujours pas !

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – J'avais bien sûr la même réflexion que Mme Bernard. Vous dites « On n'a pas désigné de montant. » Si, dans le texte que nous avons, il est écrit : « à hauteur des moyens débloqués en 2023 ».

Un texte de trois pages, je suis désolée, avec tout le respect que j'ai – on est à deux pages, deux pages et demie, c'est parce que l'on a proposé des choses, on a proposé des modifications –, on me dit en cours de route que certaines pourraient être acceptées.

Soit on fait une interruption de séance, soit on permet de poser les questions et l'on revient avec ce texte à 14 heures. Ainsi, on a le temps d'y travailler.

Néanmoins, il faut, avant de pouvoir le voter, avoir la version finale du texte sous les yeux afin de voter en toute connaissance, parce qu'une lecture n'est pas suffisante pour un travail correct.

M. le Président. – Madame Vandorpe, nous allons rencontrer votre demande, puisque le texte va être imprimé et distribué, et suspendre les travaux cinq minutes afin que vous puissiez le lire.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 25 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 52 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PÉTITION POUR LA CRÉATION DE CENTRES SPÉCIALISÉS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS HARCELÉS ET DE LEURS FAMILLES

Échange de vues
(Suite)

M. le Président. – En quasiment cinq ans, c'est la première fois que je vis pareille chose. Je pense avoir été beaucoup trop tolérant, pour ne pas dire carrément laxiste. Nous avions convenu de cinq minutes de suspension et nous sommes bien au-delà. Je me dois donc décemment de reprendre nos travaux maintenant.

J'entends que vous partagez un désaccord et je vous propose que nous en restions là.

(Réaction de Mme Vandorpe)

Nous resterons sur un texte qui, manifestement, ne fait pas concorde, mais ce ne sera pas le premier à ce jour.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je remercie les collègues de la majorité d'avoir tenté de trouver un accord et, franchement, nous n'en étions pas très loin.

Il est dommage de ne pas reconnaître que l'ASBL estime ses besoins à 150 000 euros, que ce gap doit être objectivé et couvert par les pouvoirs publics afin de lui permettre de continuer le travail en cours. C'est ce qui nous a été expliqué, il y a quatre semaines, lors des auditions.

Malheureusement, aujourd'hui, force est de constater – et ce n'est pas un grief vis-à-vis de Mme la Ministre – que les deux gouvernements se renvoient la balle sur qui doit financer quoi, de même que les ministres au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est regrettable parce que les citoyens, les familles et les enfants concernés ainsi que les équipes éducatives ne veulent pas d'un bac à sable. Ils veulent savoir si les pouvoirs publics souhaitent les soutenir. C'est aux pouvoirs publics de trouver une solution. C'est ce que nous souhaitions voir inscrit dans les conclusions de cette pétition.

Je regrette que l'identification des besoins par l'ASBL, qui pouvait encore être objectivée et faire l'objet de débat après, ne puisse pas être indiquée dans le texte parce que chacun reste sur ses positions. Chaque ministre va dire que c'est l'autre, qu'il a fait sa part et qu'il a son petit montant, mais, au total, l'addition des petits montants ne permettrait pas à l'ASBL de survivre.

Nous pensons que le débat doit être plus large et nous demanderons, Monsieur le Président, que les conclusions soient renvoyées en plénière.

M. le Président. – Le secrétariat de la commission, qui maîtrise beaucoup mieux le règlement que moi, me signale que, pour recevoir pareille demande, il faut attendre la publication de la pétition au bulletin des pétitions.

C'est précisé au point 8 de l'article 127 : « Un bulletin contenant la liste des pétitions et des décisions qui les concernent est publié. Dans les huit jours de la distribution du bulletin, tout député peut demander qu'il soit fait rapport en séance plénière sur une pétition. Cette demande est transmise à la Conférence des présidents qui statue sur sa recevabilité ».

Pour faire suite à votre demande, vous devrez la répéter au moment opportun.

Je vais ajouter un commentaire, si vous le permettez, en ma qualité de président et certainement pas sur le fond. Je regrette que ce débat n'ait pas eu lieu par ailleurs plutôt qu'en marge de la session de ce jour. C'est un simple constat qui n'appelle aucun commentaire. C'est strictement factuel.

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Des modifications ont été apportées au texte.

(Réaction de Mme Vandorpe)

On va les renvoyer.

M. le Président. – J'ai bien compris que le texte n'a cessé d'évoluer de seconde en seconde et je n'ai pas connaissance de la dernière version. Je ne doute pas que vous le diffuserez entre vous. Je pense que c'est courtois et qu'il faut opérer de la sorte. La dernière mouture non aboutie ou sur laquelle vous partagez un désaccord va être distribuée, et je vous y encourage, car cela peut aider à la résolution.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir reprécisé le contexte et la procédure particulière à suivre. Nous y serons attentifs.

Du côté des Engagés, nous sommes ouverts à un dialogue. Si, lors des apartés de commission, le résultat n'a pu être obtenu, la main est toujours tendue pour arriver à une solution.

Nous pensons que le débat est entre les Gouvernements qui, je le rappelle, sont composés des mêmes familles politiques, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce que nous craignons, c'est le renvoi de balle aux uns et aux autres : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ». C'est ce qui justifie aussi l'élargissement au-delà du débat en commission.

M. le Président. – Nous l'avions bien compris, mais je vous remercie de l'avoir reprécisé.

Autre précision factuelle et réglementaire – ainsi, je n'interviens toujours pas sur le fond, car ce n'est pas mon rôle –, nous devons, pour une question de délai, prendre attitude aujourd'hui.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je n'ai pas suivi le dossier, mon collègue l'a brillamment fait lors de la dernière séance, mais je vous avoue avoir été particulièrement intéressé par le sujet parce qu'il nous concerne tous. C'est avec une certaine émotion que je le dis. Nous pouvons tous partager le constat selon lequel le harcèlement est une problématique qui nécessite une approche globale.

Sur la base de l'élément que vous vouliez voir inscrit et qui n'a pas été accepté, il est dommage d'arriver à un vote différent. Vous avez raison sur la nécessité du rassemblement des forces politiques sur un

combat comme celui-là. Personne, au sein de ce Parlement, ne vous dira le contraire.

Il doit y avoir une meilleure concertation entre les gouvernements – je n'en disconviens pas –, mais on ne va pas tout régler ici. Il faudra, lors de la prochaine législature, beaucoup plus de *matchings* entre les gouvernements et une solution globale.

La ministre a répondu par rapport à ses propres compétences. On a fait un travail de synthèse et j'aurais espéré que l'on puisse aboutir à des conclusions communes.

Entre aujourd'hui, où l'on termine les conclusions, et la séance plénière, j'espère que l'on pourra en rediscuter. L'ajout que vous demandez ne change rien sur le fond puisque c'est quelque chose que l'on a entendu dans un considérant. Cela ne change rien à ce que l'on veut politiquement obtenir à la fin.

J'espère que l'on pourra mettre à profit ce temps pour essayer de rapprocher les points de vue parce que, sur un sujet comme celui-là, c'est bien de montrer une certaine unité entre les différentes formations politiques. Cela nous grandit parce que c'est une problématique qui touche les gens.

On peut tous râler sur les impôts que l'on paie et sur une série de choses, mais quand cela touche au cœur du cœur, c'est-à-dire aux enfants, on doit avoir une attitude sensiblement différente.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur Disabato, pour votre main tendue que nous sommes prêts à saisir. N'hésitez pas à revenir vers nous parce que nous sommes disponibles.

Je vous invite à réécouter ce que les pétitionnaires demandaient, car je crains que la réponse ne soit pas à la hauteur de l'attente alors que nous pouvons le faire.

En plus, c'est sur un élément purement budgétaire. Le budget, c'est la compétence full du Parlement de Wallonie et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On va interroger les ministres compétentes en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tenir le même discours. À un moment donné, il faut sortir de l'ornière.

M. le Président. – Je propose que nous en restions là.

Je vais lire le texte sur lequel vous partagez, semble-t-il, un désaccord, mais qui devient minime. Sait-on jamais d'ici la plénière. Lorsque je dis « minime », je ne parle pas de chiffres.

« La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a pris connaissance de la pétition déposée par M. Plisnier pour la création de centres spécialisés dans la prise en charge des enfants harcelés et de leurs familles et a procédé à son audition en application de l'article 127.6 du règlement du Parlement de Wallonie.

Considérant le constat dressé par les deux représentants des pétitionnaires lors de leur audition, qui s'est tenue le 12 septembre 2023, mettant en exergue que :

- les chiffres du harcèlement scolaire et l'augmentation des demandes d'intervention auxquels est confronté le Centre de référence et d'intervention harcèlement depuis sa création ;
- le harcèlement touche au minimum 6 % à 10 % des jeunes, ce qui correspond à 50 000 élèves a minima en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- les politiques de prévention ont une portée spécifique qui requiert de coupler des politiques d'intervention globales et rapides qui se veulent pérennes ;

Considérant la détresse psychologique alarmante à laquelle font face ces jeunes ;

Considérant la douleur que représente la perte d'un enfant pour sa famille et ses proches ;

Considérant la Journée mondiale de prévention du suicide du 10 septembre dernier ;

Considérant que la lutte et la prévention du harcèlement scolaire doivent prioritairement être prises en charge dans les écoles ;

Considérant que le harcèlement revêt également différentes formes et se déroule dans différents lieux et que cela touche des compétences qui concernent plusieurs gouvernements ;

Considérant que les compétences de l'Enseignement et de la Prévention en milieu scolaire sont des matières qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant le rôle et les missions des Centres psycho-médico-sociaux et les centres de promotion de santé à l'école ;

Considérant le décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement à l'école, voté en avril 2023 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et son programme d'accompagnement des écoles dans lequel le CRIH est inclus ;

Considérant que la lutte contre le harcèlement scolaire est aussi un enjeu de santé publique :

- que le Gouvernement fédéral a débloqué 156 millions d'euros pour assurer le renforcement des services de première ligne de la santé mentale ;
- que les acteurs de première ligne peuvent se rendre in situ dans les écoles afin d'offrir un accompagnement aux victimes et leurs proches ;

- que, depuis le début de la législature 2019 2024, le Gouvernement wallon a injecté dès 2020 des moyens complémentaires pour renforcer par 180 professionnels le secteur ambulatoire des centres des soins de santé mentale ;
- que les soins en santé mentale sont organisés en Wallonie au sein de réseaux en incluant tous les partenaires concernés par l'un des groupes d'âge suivants : enfants et adolescents, adultes, personnes âgées ;

Considérant que la ministre de l'Action sociale et de la Santé a confirmé qu'une subvention facultative de 30 000 euros serait débloquée sur un budget en 2023 pour soutenir le CRIH ;

Considérant le manque de formation de psychologues à la prise en charge des victimes de harcèlement scolaire évoqué par les pétitionnaires ;

Considérant que les réseaux et opérateurs agréés en santé mentale peuvent offrir des formations aux intervenants et professionnels ;

La commission recommande au Gouvernement wallon :
- de débloquer, en 2024, en bonne intelligence avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une subvention facultative au minimum à hauteur du montant débloqué en 2023 pour soutenir le CRIH ;
- d'étudier la possibilité de synergies entre les centres de répit ou les réseaux de santé mentale pour enfants, adolescents et adultes ;
- de sensibiliser le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement fédéral afin que chacun assure le financement du CRIH au regard des compétences qui incombent à chaque niveau de pouvoir ;
- de sensibiliser le Gouvernement de la Communauté française aux enjeux de la prise en charge in situ du harcèlement scolaire dans les écoles ;
- d'assurer la sensibilisation des professionnels de la santé mentale aux formations qu'ils peuvent suivre afin de mieux les outiller face aux problématiques du harcèlement scolaire ;
- d'étudier la possibilité de renforcer la prise en charge transversale du harcèlement dans toutes ses composantes ».

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je remercie la majorité d'avoir modifié l'intitulé en indiquant « débloquer ».

Ce qui nous fait balancer du vote contre vers l'abstention, ce sont les propos d'ouverture de M. Disabato.

Lors de la publication du bulletin des pétitions, nous demanderons à faire remonter le point en plénière en espérant que, d'ici là, les échanges pourront s'avérer constructifs par rapport au montant de 150 000 euros.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA REVALORISATION TRÈS ATTENDUE DU TRAVAIL EN AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la revalorisation très attendue du travail en agence locale pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous sommes convaincus de la pertinence et de l'intérêt des agences locales pour l'emploi. Grâce à elles, des personnes éloignées de l'emploi trouvent l'occasion de se rendre utiles à la collectivité et d'améliorer l'ordinaire de leurs allocations. Les ALE fournissent un apport précieux à la vie locale, à l'animation associative, culturelle, sportive, au fonctionnement des établissements scolaires, mais aussi au bien-être de particuliers dépendants ou pour d'autres tâches.

À plusieurs reprises, nous nous sommes inquiétés de la non-indexation de l'indemnité versée aux prestataires depuis de nombreuses années. Celle-ci reste bloquée à 4,10 euros par heure, ce qui est minime, avouons-le.

Vous avez affiché votre détermination à la porter à 6 euros, mais vous aviez indiqué que cela dépendait de pourparlers avec l'ONEM et votre homologue fédéral.

Je reviens donc aux nouvelles depuis votre réponse du mois de mai. Les discussions avec le Fédéral ont-elles avancé ? Peut-on espérer pour bientôt la revalorisation annoncée ? Vous aviez déclaré le 14 mai : « En cas de réponse négative, l'ensemble du dispositif devrait être revu ». Pourriez-vous être plus précise à cet égard ?

Les ALE qui sont gérées par les agents du FOREm devraient-elles, selon vous, jouer un rôle accru dans l'accompagnement et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ? Leur action sera-t-elle articulée avec des opérations telles que « Territoires zéro chômeur de longue durée » et l'équivalent fédéral orienté vers l'insertion et l'intégration des personnes éloignées de l'emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les agences locales pour l'emploi sont effectivement des acteurs de cohésion sociale. La réforme de l'accompagnement orientée coaching et solutions les positionnent comme partenaires de l'accompagnement. Elles sont reconnues comme partenaires du FOREm dans le cadre de la mise en œuvre du parcours d'insertion des demandeurs d'emploi, notamment afin de rapprocher les demandeurs d'emploi du marché du travail et constituer de cette manière un tremplin vers une insertion sur le marché de l'emploi.

Les agences locales pour l'emploi permettent aux prestataires d'engranger des compétences, de l'expérience professionnelle acquise via des prestations, des actions formatives développées par les ALE. Jusqu'à présent, ces acquis sont peu valorisés et peu mis en visibilité. Le FOREm prépare donc des actions pour que ces compétences et ces expériences soient mises en évidence, notamment au travers de l'outil « Mon profil ».

L'intégration des ALE aux commissions régionales de concertation et commissions sous-régionales permettra d'assurer aussi une meilleure articulation entre les parcours en ALE et les actions proposées par les autres opérateurs d'insertion. Concernant les liens avec le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée », au moins la moitié des porteurs du projet ont annoncé que l'ALE serait partenaire au comité local pour l'emploi.

Maintenant, l'objectif est de créer un vrai emploi, l'ALE est un complément au chômage. L'objectif est que les gens qui sont occupés quelques heures avec un complément de leur chômage puissent avoir un vrai emploi. C'est dans ce sens que je le dis.

Concernant la mesure fédérale, l'avant-projet indique que le comité local d'emploi sera composé au minimum de représentants d'associations locales, d'échevins ou autres membres du collège, de représentants des travailleurs locaux, de représentants des employeurs locaux. Les agences locales pourraient aussi jouer un rôle important.

Concernant un éventuel projet de la réforme et la valorisation du travail en ALE, indépendamment de son opportunité, je rappelle qu'elle se heurte à un obstacle majeur : le risque de rupture de principe de continuité dans la gestion du dispositif. Le système de paiement des travailleurs repose toujours sur des mécanismes fédéraux et le recours aux organismes de paiement. À ce stade, nous n'avons toujours pas obtenu de garanties sur le maintien de ce système en cas de réforme, ce qui est aussi une des raisons pour lesquelles le dispositif n'a pas évolué.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Dois-je comprendre que la question de la revalorisation de l'heure prestée ou du montant du chèque reste liée à cette négociation avec le Fédéral ? J'imagine que vous y travaillez aussi.

QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ENVOI MASSIF DE CANDIDATURES PAR LE FOREM AUX ENTREPRISES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'envoi massif de candidatures par le FOREm aux entreprises ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, récemment, la presse relayait les mésaventures de deux entrepreneurs en ce qui concerne les candidatures que le FOREm leur relayait. En effet, le dirigeant d'une entreprise spécialisée dans le recrutement de personnel de vente de produits de beauté dit avoir reçu énormément de CV qui ne tenaient pas la route, comme celui d'un boucher.

Un autre administrateur de société, active cette fois dans le numérique, n'a pas peur de parler de spams en ce qui concerne les dizaines de candidatures inappropriées reçues par l'intermédiaire du FOREm, dont la lecture, l'analyse et la réponse prennent un temps considérable. C'est particulièrement le cas pour les petites et moyennes entreprises qui ne possèdent pas toujours une personne à temps plein chargée de la gestion des ressources humaines.

C'est donc ce que l'on appelle l'adressage des demandeurs d'emploi qui est ici pointé du doigt par plusieurs entrepreneurs dans cette interview. Le patron d'une importante entreprise générale de construction de la région namuroise estime que le FOREm doit pouvoir davantage s'adapter aux entreprises et offrir un service plus personnalisé et abouti.

Alors que la mise à l'emploi et donc l'action du FOREm constituent un immense défi dans l'optique d'atteindre un taux d'emploi de 80 % en Belgique d'ici 2030, j'ai plusieurs questions à vous adresser.

Comment réagissez-vous à ces discours relatifs à l'envoi massif de certaines candidatures inappropriées ?

Quelles mesures pouvez-vous prendre pour que ces envois soient plus adéquats, qu'il y ait un meilleur *matching* entre les offres des entreprises et les candidatures qui leur sont proposées ?

Que représentent ces envois massifs en termes de matériel, de ressources humaines et de temps ? Je parlais du temps que traiter ces demandes inappropriées demande aux entreprises, mais j'imagine qu'il s'agit aussi de temps du côté du FOREm consacré à l'envoi de ces candidatures qui ont, in fine, peu de résultats.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la postulation d'un demandeur d'emploi auprès d'une entreprise ne dépend pas que du FOREm. Elle peut provenir d'une initiative personnelle du demandeur d'emploi qui répond à une offre d'emploi postée par l'entreprise sur le site du FOREm. Par exemple, quand une administration communale mettait une offre d'emploi avec des conditions, elle recevait parfois 10 fois plus de candidatures que le profil dont elle avait besoin ; elle était inondée, mais c'était dû à une offre sur le site du FOREm. Ce n'était pas le conseiller du FOREm qui l'envoyait.

Toute entreprise wallonne peut bénéficier gratuitement des services d'un conseiller entreprise qui la soutiendra dans ses recrutements, notamment en matière de présélection. En effet, soucieux de soutenir la compétitivité des entreprises wallonnes, le FOREm organise ses missions à l'égard des entreprises dans un cadre centré sur la satisfaction de leurs besoins de recrutement, avec une attention particulière pour les métiers en pénurie ou critiques et une prise en charge adaptée des PME. Ils ont d'ailleurs des contacts avec les chambres du commerce, ils ont des collaborations dans chacun des centres régionaux du FOREm. Il importe en effet que le FOREm soit attentif à simplifier le parcours des employeurs et à développer une relation personnalisée et durable avec chacun d'entre eux. C'est aussi un objectif de qualité.

En l'occurrence, je vais procéder à une vérification par rapport à l'employeur mis en exergue dans l'article de presse auquel vous faites référence, pour voir s'il s'agit d'une défaillance technique ou d'un conseiller qui n'aurait pas répondu à l'attente que nous avons à son égard.

Ainsi, pour gérer les contacts entrants et sortants avec les employeurs, le FOREm dispose en Région wallonne de 200 conseillers entreprise, qui doivent être les interlocuteurs privilégiés des entreprises pour l'ensemble de l'offre de services proposée. Chaque conseiller gère proactivement un portefeuille sectoriel d'entreprises et suit ses clients dans la durée. Son rôle consiste à être un facilitateur pour l'entreprise et à la guider dans ses démarches.

Depuis la mise en place de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ces conseillers entreprise sont rassemblés avec les conseillers qui accompagnent les demandeurs d'emploi au sein d'équipes sectorielles, ce qui permet d'améliorer encore la qualité de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.

À la demande des employeurs, le FOREm réalise des procédures de présélection des candidats. Elles permettent de recevoir un nombre limité de candidatures possibles et de correspondre au mieux au profil recherché en fonction, par exemple, des profils des demandeurs d'emploi. Parfois, ce sont des profils qui sont très spécifiques et qui n'existent pas parmi les demandeurs d'emploi inscrits.

Un autre élément est aussi important à l'égard des entreprises : celles-ci ont accès gratuitement aux 84 000 CV publiés à travers les candidatures inscrites sur la plateforme FOREm « Mon profil ». Nous avons demandé que l'on y facilite le chemin des entreprises pour qu'elles puissent sélectionner et contacter directement les candidats qui correspondent le mieux à leurs critères de recrutement.

En résumé, on essaie d'avoir une relation et de faire passer, à travers la réforme et les améliorations des processus mis en place, une relation d'échange réciproque entre le service public de l'emploi qu'est le FOREm, le demandeur d'emploi et l'employeur. Dans les échanges que je peux avoir parfois avec les

employeurs – j'en ai beaucoup dans le cadre de mes fonctions – je leur pose souvent la question. C'est assez varié. Certains me disent qu'il y a une grande satisfaction, certains me disent qu'ils ont un contact privilégié. Parfois, certains me disent que le contact avec le conseiller entreprise est moins optimal, que le contact humain est moins bon. On essaie donc aussi de trouver des solutions à travers les bureaux régionaux pour essayer que cela « matche » davantage avec l'entreprise.

Si l'on veut continuer à avoir des candidats et de suivre les demandeurs d'emploi pour le FOREm, il est aussi important que l'on ait un retour. J'en ai discuté avec l'UCM et l'Union wallonne des entreprises. On en rediscutera, notamment quand on va aller au comité de gestion du FOREm avec le ministre-président et mon collègue chargé de la Formation alternée. On va regarder les centres de compétence et si les entreprises ne peuvent pas aussi, quand on envoie quelques candidatures, dire par exemple ce que l'on entend parfois : « Tiens, il est juste venu se présenter et demander que je remplisse la fiche pour dire qu'il s'était présenté. » Le FOREm doit pouvoir disposer de cette information.

Parfois l'employeur va dire : « Cela allait, mais il est beaucoup trop timide. » Le conseil du FOREm peut alors proposer quelque chose qui va lui permettre de se préparer mieux à l'entretien d'embauche, que le prochain soit le bon et qu'il puisse décrocher son job. De cette manière, on ira jusqu'au bout du processus pour permettre de mieux suivre les demandeurs d'emploi. Au fond, c'est un peu ce que nous avons vu quand nous sommes allés au Danemark voir le pendant du FOREm qui s'appelle STAR.

Le modèle n'est pas totalement transposable parce qu'au Danemark, les demandeurs d'emploi sont très, très qualifiés par rapport à nous en termes de *soft skills*, et cetera. Ce n'est donc pas du tout la même chose. En termes de compétences non plus.

Dans le modèle STAR, l'équivalent du FOREm danois, les conseillers pour le suivi sont des universitaires – c'est une réflexion que l'on doit peut-être avoir pour la suite. Chez nous, ce n'est pas du tout le cas pour de tels profils. Peut-être qu'il faudra que l'on modifie aussi les profils des conseillers si l'on demande une amélioration des dispositifs et des suivis. Peut-être qu'il faut aussi s'adapter à ce modèle dans la foulée. On peut être ouvert à la discussion et dans l'échange avec eux.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Tout d'abord, il n'est évidemment pas question de viser l'un ou l'autre conseiller du FOREm à travers les expériences que la presse relayait. Cela peut être le système informatique ou, comme vous l'avez dit, un des agents. Ni dans votre chef ni dans le mien, il n'est question ici de dire que le travail est mal fait par l'un ou l'autre conseiller.

Il y a la question du nombre des candidatures qui sont envoyées et donc reçues par les entreprises, mais il y a aussi et surtout la question de l'adéquation entre l'offre qui est publiée par un employeur et la candidature reçue.

La question du nombre requiert du temps et de l'analyse, mais personnellement, je ne me plaindrais jamais de voir un employeur qui reçoit trop de candidatures. C'est plutôt un bon signe pour les demandeurs d'emploi. On va en reparler parce que j'ai une autre question là-dessus. On peut gagner en efficacité, en résultats, tout en faisant des économies.

L'idée que vous évoquez du feed-back des entreprises est vraiment une piste à suivre parce qu'elle correspond à une évaluation de ce qui est mis en place et à une adaptation quasi en temps réel. C'est une véritable boucle d'échange qui permet de rejoindre plus d'efficacité. J'imagine qu'il faudra un *process* des standards pour permettre d'intégrer ces feed-back.

Je vous remercie pour les nombreux éléments qui constituent des pistes de réflexion.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE DÉSAVEU DU FOREM PAR M. LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le désaveu du FOREm par M. le Ministre de l'Économie ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous ai récemment interrogée sur le ralentissement sensible des contrôles exercés par le FOREm sur les demandeurs d'emploi. Je relayais de cette manière un constat du monde patronal, et je me fondais sur un rapport interne portant sur les activités de contrôle au cours du premier semestre de cette année 2023 qui semblait corroborer ce constat.

Vous aviez nuancé ce propos en disant, grosso modo, que les comparaisons avec les chiffres des années précédentes ne seraient pas pertinentes avec la mise en

œuvre de votre décret sur l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Depuis lors, votre collègue Borsus a dénoncé la situation de manière très ferme dans la presse. Il illustre son propos par quelques chiffres : 772 contrôles réalisés au cours du premier semestre contre 5 245 en 2019 – c'est-à-dire avant le covid – et 7 300 en 2018. Il s'interroge aussi publiquement, en exigeant une meilleure organisation des activités de contrôle, mais ce n'est pas son seul objet de mécontentement.

Selon lui, votre réforme de l'accompagnement tarde à produire ses effets. Il faut notamment beaucoup trop de temps pour dresser le bilan de compétences des demandeurs d'emploi.

Ce réquisitoire sonne comme un désaveu de la part du ministre de l'Économie qui exerce la tutelle sur les Centres de compétences, et qui a, à ce titre, un droit de regard sur l'office.

Nous estimons que c'est un incident particulier et parfois grave au sein de la majorité. S'agit-il d'un simple malentendu que vous pourriez dissiper par de franches explications en interne ? Si les griefs sont mal fondés, pourriez-vous nous éclairer ?

En effet, le Gouvernement doit rencontrer le comité de gestion du FOREm le 17 octobre. Cela a été annoncé dans la presse. Annoncerez-vous d'ici là des mesures pour rassurer votre partenaire de majorité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, en matière de contrôle, le chiffre de 772 contrôles réalisés au cours du premier semestre ne correspond pas aux chiffres repris dans le rapport d'exécution du FOREm. Au premier semestre 2023, l'office a évalué 33 610 personnes. Ce public est composé de 30 669 jeunes en stage d'insertion, 1 364 bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'insertion – c'est-à-dire 4,07 % – dans le cadre du contrôle de la disponibilité active, auxquels se sont ajoutés 1 577 personnes – 4,69 % – dans le cadre du contrôle de la disponibilité adaptée.

Il existe néanmoins une diminution du nombre d'évaluations de la disponibilité active effectuée par le service contrôle. Cette diminution n'est pas une surprise. Elle avait été annoncée, puisque la réforme de l'accompagnement a notamment pour effet d'articuler les missions du FOREm.

Comme j'ai eu déjà l'occasion de le rappeler à de très nombreuses reprises en commission, avant la réforme, chaque demandeur d'emploi était contrôlé par le service contrôle, indépendamment du déroulement de son accompagnement.

Avec la réforme, seuls sont envoyés au contrôle les demandeurs d'emploi pour lesquels les obligations de disponibilité active ne peuvent pas être automatiquement considérées comme étant respectées sur la base de l'accompagnement.

La réforme qui a été approuvée par l'ensemble du Gouvernement – vous dites que c'est ma réforme, mais c'est aussi celle du Gouvernement – induit inévitablement une diminution du nombre d'entretiens de contrôle.

Par exemple, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes envoyées au service Contrôle pour vérifier si elles cherchaient un emploi, alors qu'elles étaient en pleine formation qui avait été dispensée, qu'elles étaient suivies et qu'à l'issue de cette formation, elles auraient plus de 90 % de chances de décrocher un emploi. C'était une aberration, c'était une perte de moyens. C'est la raison pour laquelle on avait modifié et réformé le dispositif, afin de mieux suivre et accompagner le demandeur d'emploi, avec éventuellement des fiches d'actions.

Les chiffres du FOREm n'incluent pas les évaluations effectuées régulièrement par le service d'accompagnement pour s'assurer de la bonne exécution du plan d'action. Vous savez qu'il y a les fameux plans d'action. Le conseiller s'assure que le plan d'action est réalisé entre le demandeur d'emploi et ce qu'on lui propose de faire pour décrocher un job ou une formation et donc du respect de ses obligations de disponibilité active.

Concernant les retards dans la mise en œuvre de la réforme, il s'agit d'une réforme d'envergure, qui nécessite un certain délai pour produire ses effets. Si la réforme a été lancée le 1er juillet 2022, elle prévoyait une période transitoire jusqu'au 30 juillet 2023. Pour renforcer les effets à court terme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, il convient, dans le cadre de l'accompagnement adapté, que le FOREm accentue les actions menées vers le demandeur d'emploi récemment inscrit et ceux qui étaient positionnés sur des métiers en pénurie.

Il s'agit de confronter rapidement à l'emploi des demandeurs d'emploi qui présentent un niveau d'employabilité suffisant, de faire sortir de la demande d'emploi les personnes qui sont très récemment inscrites, qui sont enregistrées d'ici la fin de l'année, et ensuite de proposer un plan d'action adapté à forte mobilisation, pour les autres demandeurs d'emploi, conformément à ce que prévoit la réforme.

J'ai suggéré, en collaboration avec le ministre-président et mon collègue Willy Borsus, qui est en charge de tous les centres de compétences qui organisent les formations, et de la formation en

alternance, d'aller ensemble au niveau du comité de gestion pour discuter de la mise en place de la réforme de l'accompagnement, de voir si elle s'implémente de la manière que nous souhaitons. On a beaucoup évoqué, pendant les débats parlementaires, que l'on savait que cette réforme pouvait produire tous ses effets, théoriquement, mais que la mise en pratique était tout aussi importante que la théorie qui était passée et dispensée à travers le décret que nous avons fait passer.

C'est donc là que l'on va discuter avec les partenaires sociaux, avec la direction du FOREm, avec les syndicats, avec les patrons, avec l'UCM, avec l'Union wallonne des entreprises. On va aussi, de ce point de vue, voir si l'on peut accélérer le processus de mise en place là où il y aura un ralentissement. S'il y a des blocages techniques, il faut que l'on en soit informés, puisque notre objectif commun est d'améliorer le taux d'emploi.

J'ai le sentiment qu'il n'y a jamais eu autant de convergence entre la volonté du Gouvernement et les organisations patronales, par exemple, qui sont un marché tendu sur le marché de l'emploi. Nous devons ensemble trouver des moyens d'action pour nous permettre d'implémenter pleinement cette réforme. C'est notre objectif et c'est la raison même de cette visite au comité de gestion du FOREm.

Je ne vais pas a priori au-delà des informations que j'ai déjà données sur les jeunes, et cetera ; je pense que l'on doit cibler des actions sur les jeunes. Il y a toute une série d'éléments que nous allons discuter avec eux et dont les discussions aboutiront.

Je ne manquerai pas d'y revenir et, si je ne le faisais pas, je ne doute pas que vous ne le feriez à l'issue de questions parlementaires, en commission ou en séance plénière.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions que vous avez bien voulu apporter.

J'aurais souhaité savoir si vous avez transmis ces informations à votre collègue en charge de l'Économie. Sinon, je me chargerai de transmettre votre réponse avant cette réunion du 17 octobre.

Je n'ai pas eu de démenti du FOREm, raison pour laquelle je suis intervenu auprès de vous pour avoir ce complément d'information.

J'attends alors le résultat des concertations que vous allez avoir avec le comité de gestion du FOREm et avec les partenaires sociaux, qu'ils soient syndicats ou monde patronal. C'est donc avec intérêt que je lirai les résultats de cette concertation.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'INTÉRÊT DES JEUNES EN FIN DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE POUR CERTAINS MÉTIERS EN PÉNURIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'intérêt des jeunes en fin de scolarité obligatoire pour certains métiers en pénurie ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'initiative du FOREm et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un sondage a été réalisé auprès d'un peu plus de 2 000 jeunes wallons en fin de scolarité obligatoire. L'enquête porte sur leurs aspirations professionnelles.

Le résultat le plus marquant est que, sur les 20 métiers les plus coachés, sept sont répertoriés comme des métiers en pénurie par le FOREm. On y trouve évidemment de grands classiques qui impliquent de longues études universitaires, mais aussi des métiers tels que mécanicien automobile, analyste-développeur informatique, infirmier et j'en passe. On note que ces jeunes ont une claire conscience de la notion de métier en pénurie. La plupart ne déterminent cependant pas leur choix en fonction de cette réalité et des opportunités qu'elle offre.

Cette enquête est certainement intéressante, mais comment comptez-vous en tirer le meilleur parti ? Il faut se féliciter de cette coopération du FOREm et de l'enseignement. Va-t-elle se poursuivre par des politiques communes et des mesures concrètes. Si tant de jeunes leur accordent leurs suffrages, pourquoi certains métiers se trouvent-ils, dans les faits, délaissés et classifiés en pénurie ?

Faut-il identifier une inadéquation de l'offre d'enseignement et de la formation ? Ne faut-il pas associer au débat les fédérations patronales et les secteurs économiques concernés et, le cas échéant, en appeler à leurs responsabilités ?

Le marché de l'emploi est en constante évolution. De nouveaux métiers et de nouvelles technologies émergent à grande fréquence. Ne faudrait-il pas systématiser et actualiser cette enquête chaque année ? Peut-être peut-elle s'avérer utile pour adapter l'offre de formation en alternance ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la coopération du FOREm avec l'enseignement est instaurée au travers de l'Office francophone de la formation en alternance – créé sous cette législature –, du Consortium de validation des compétences, du service francophone des métiers et des qualifications, ou encore du dispositif d'orientation tout au long de la vie.

Ce sont autant de structures de coopération dans lesquelles le FOREm et l'enseignement œuvrent ensemble à des politiques communes et à la réalisation de mesures concrètes. Comme dernière illustration, il y a les cités des métiers, qui s'érigent un peu partout en Wallonie, particulièrement dans les grandes villes, où 15 conseillers en orientation de l'enseignement obligatoire sont présents maintenant dans les structures partenariales cités des métiers. Mon objectif à terme est que tous les élèves, depuis la cinquième ou sixième primaire, passent par les cités des métiers pour susciter des choix d'orientation positifs puisque, comme vous l'évoquez très souvent, très peu d'élèves s'orientent au niveau de l'enseignement vers ces types de fonction. Ce qui est demandé à la Région wallonne, alors que ces gens ne sont pas formés et ont été en échec, c'est de les récupérer et de les reformer sur des choix qu'ils n'avaient pas déjà faits dans des métiers en pénurie pour des questions multifactorielles. Vous en connaissez les raisons. Je vous invite, si vous ne l'avez pas fait, à lire l'article brillamment documenté de M. Lorent il y a quelques jours dans *Le Soir*.

Quant à l'analyse de l'enquête, certains métiers en pénurie font partie de ceux plébiscités par les jeunes ; c'est un signal positif. Néanmoins, on ne peut pas parler, globalement, d'un attrait massif des jeunes vers les métiers en pénurie.

Concernant une éventuelle inadéquation de l'offre d'enseignement et de formation, le problème se pose davantage en termes de désaffiliation de filières porteuses dans l'enseignement et d'un déficit d'attraction par rapport à leur potentiel d'offres d'emploi.

Le FOREm a relevé sept secteurs impactés : le commerce et l'alimentation, la gestion d'entreprise et l'informatique, l'industrie, la mécanique, l'installation et la maintenance, le transport et la logistique, la construction, l'HORECA et le tourisme.

Depuis juillet 2020, le FOREm a mis en place des comités stratégiques qui regroupent des représentants sectoriels et des représentants du FOREm. Ils se réunissent plusieurs fois par an pour traiter de l'attractivité des métiers et des formations, évaluant ainsi quelles actions mettre en œuvre pour répondre aux pénuries. Outre l'enquête dont on a parlé, le FOREm réalise régulièrement des travaux prospectifs qui décrivent les grands facteurs d'évolution des chaînes de valeurs importantes, comme l'agroalimentaire, le génie mécanique ou la construction, pour la Wallonie et leurs impacts sur les métiers et les compétences. Pour l'enquête sur l'attractivité des métiers, une période de cinq ans semble nécessaire pour détecter de nouvelles tendances.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les causes des pénuries sont multifactorielles et cela nécessite d'agir sur chacune d'entre elles en vue d'y apporter une réponse structurelle, en ce compris au niveau des employeurs, en s'interrogeant sur les conditions salariales et de travail, ainsi que sur la qualité des emplois proposés.

Puis, si l'on devait avoir une vision un peu plus macro – parfois, on est très focalisé sur sa région, c'est bien légitime surtout quand on est élu dans celle-ci – je pense que les échanges que nous pouvons avoir au niveau européen montrent que ce qui nous occupe sur les métiers en pénurie, sur l'attractivité des métiers, est très loin de concerner uniquement la Wallonie et qu'il y a un phénomène européen, et en Amérique également, très similaire à celui que nous vivons aujourd'hui.

Au delà d'être au pied du mur et de sentir une grande tension, il y a une réflexion à avoir sur ce qui est en train de s'opérer du point de vue sociétal, pour l'envisager au-delà des solutions que nous mettons en place, qui sont des solutions qu'ont opérées mes prédécesseurs et que j'opère également, mais pour lesquelles les réponses semblent insatisfaisantes à ce stade. Nous avons, pour le moment, du point de vue sociétal, une modification très importante du rapport au travail et de l'attractivité du métier.

Je pense que les réponses doivent réunir l'ensemble des responsables des différents États et Régions pour essayer de trouver des solutions différentes de celles que nous mettons en place, pour lesquelles nous dégageons pourtant beaucoup de temps, de moyens et d'efforts. Je pense qu'il y a un problème différent qui se pose après la covid et qui vient compliquer, voire même revoir et rebattre les cartes sur les solutions que nous avons déjà déployées.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Je partage avec vous l'analyse que l'on peut faire de l'appréhension du marché du travail, maintenant, avec les nouvelles générations et l'appréhension de ce marché du travail à la suite de la période covid et la culture qui a vraiment changé.

Prendre des décisions et y réfléchir est une chose. Cependant, il convient aussi d'apporter des solutions pour la revalorisation d'un certain nombre de métiers.

Cela joue un rôle important pour pouvoir répondre à des besoins sociétaux fondamentaux.

QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN PÔLE DE FORMATION CENTRALISÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place d'un pôle de formation centralisé ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, dans une interview que vous avez récemment donnée relative à la mise à l'emploi et plus particulièrement au monde du travail en Wallonie, vous avez affirmé être « persuadée que l'on pourrait gagner en efficacité et en résultats tout en faisant des économies ».

Quelques lignes plus tôt dans l'interview, vous expliquiez être favorable à la mise en place d'un pôle de formation centralisé qui regrouperait l'ensemble des formations. Cette proposition faisant suite au constat – que je partage – que le paysage actuel de la formation est assez éclaté, ce qui le rend peu lisible et non attrayant.

Quelles initiatives entendez-vous prendre pour gagner en efficacité et en résultats tout en faisant des économies ? Où les voyez-vous et de quelles économies parlez-vous ? Comment entendez-vous revoir l'offre de formations avec ces économies pour rendre notre système plus efficace ? Pouvez-vous développer cette idée de pôle de formation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'an dernier, nous avons adopté avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement de la COCOF, une note d'orientation quadripartite relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et, en particulier, de l'alternance. Cette méthodologie reposait, entre autres, sur la réalisation d'un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et, en particulier, de l'alternance. Elle avait été confiée à l'ASBL « Agir pour l'enseignement », sous la houlette d'un comité de pilotage institué par les Gouvernements.

Le 9 février dernier, les gouvernements respectifs ont pris acte de l'état des lieux transversal et des constats qui y sont posés. Ceux-ci ont permis de créer un consensus sur ces données et une base de travail solide permettant d'initier une réflexion prospective, entre entités et au sein de chaque gouvernement.

Outre l'organisation de séances d'appropriation du rapport – très costaud – par les parties prenantes et l'identification d'actions qui pourraient être menées avant la fin de la législature, les gouvernements ont été chargés d'établir des scénarios permettant d'aboutir à une ou plusieurs visions de réformes à mener, s'agissant de l'alternance, de l'enseignement qualifiant ou de la formation professionnelle dans l'espace francophone.

Eu égard à la volonté partagée de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de pouvoir compter sur l'appui technique de l'ASBL « Agir pour l'enseignement », une nouvelle convention-cadre a été signée jusqu'au 31 décembre 2024. L'ASBL sera chargée de concerter les opérateurs de formation et de l'enseignement, les partenaires sociaux et environnementaux et d'identifier, sur base des conclusions de l'état des lieux, de grands scénarios de cette réforme.

Ces propositions seront progressivement et régulièrement discutées au sein du comité de pilotage intergouvernemental. Pour la Wallonie, un comité de suivi – composé de représentants des cabinets du ministre-président et des ministres compétents, des partenaires sociaux et environnementaux cosignataires de l'accord sur les priorités du Plan de relance, et du CESE Wallonie – sera régulièrement informé des travaux du comité de pilotage.

Pour ce qui nous concerne directement, je pense que nous pouvons, par souci de plus grande cohérence, renforcer les collaborations opérationnelles entre le FOREm et l'IFAPME et développer davantage les synergies de formations. Je me suis ouverte à ce sujet à mon collègue chargé de la Formation en alternance et au ministre-président – qui est tout à fait raccord – : notre paysage de la formation est éclaté. Nous avons d'ailleurs un paysage de la formation qui est éclaté.

Dans ce cadre, quand on a rédigé la feuille de mission pour la candidature du nouvel administrateur délégué ou de la nouvelle administratrice déléguée du FOREm, nous avons déjà mis une disposition dans cette feuille de mission en leur demandant d'étudier l'idée de faire un pôle de formation commun. Je pense qu'il y a, en termes d'efficacité, à gagner à rassembler ce qui est épars aujourd'hui, avec parfois une dilution de moyens et des échanges d'informations qui ne sont pas

optimales non plus et qui, on le sait souvent, on en avait parlé en commission, génèrent parfois une forme de frustration ou de sentiment de la part d'autres opérateurs qui n'ont pas toute l'information ou qui sont relégués à des opérateurs de formation de second rang. Or, ce sont des moyens financiers publics.

Je sais que cette réflexion est une réflexion qui concernera principalement la législature à partir de 2024, mais je pense que c'est notre responsabilité d'y travailler ensemble et de préparer le terrain, d'informer les différents partis qui sont susceptibles demain de pouvoir et de vouloir monter au pouvoir pour qu'eux-mêmes soient aguerris et que l'on ne perde pas de temps une fois que le gouvernement suivant sera mis en place, quels que soient les partenaires qui y seront. C'est mon objectif.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Je suis évidemment favorable à une simplification, voire à une centralisation, de l'offre de formation.

Je vous parlais, lors d'une précédente question, il y a 15 jours ou un mois, de l'idée d'une plateforme, d'un outil informatique, en tout cas de quelque chose qui regroupe effectivement l'offre de formation. Toute initiative qui rendra cette offre plus lisible est une étape nécessaire pour la rendre plus attrayante pour les personnes qui sont en recherche d'emploi et le système plus efficace.

Effectivement, la formation, c'est un domaine très vaste. Quand on recherche de l'efficience, toutes ces strates démultipliées peuvent constituer un obstacle. Le ministre Borsus en est partiellement compétent avec la formation en alternance.

Le travail coordonné que vous évoquez des politiques, mais aussi des administrations – vous donnez plusieurs illustrations d'informations – est plus que le bienvenu parce que rechercher et, au-delà de rechercher, atteindre des synergies, c'est ce qui participe toujours à l'efficience des politiques que l'on met en place.

Je vous remercie pour les précisions apportées.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE DE TRIPLE ÉPIDÉMIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures de prévention face au risque de triple épidémie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, l'an dernier, les hôpitaux ont été confrontés à une triple épidémie, celle du covid, de la bronchiolite et de la grippe. La situation était restée sous contrôle l'an passé.

Aujourd'hui, nous devons déjà rester et être vigilants et nous préparer peut-être à différents scenarii.

Dans ce contexte, la vaccination contre la grippe joue un rôle considérable, on le sait, notamment pour les personnes âgées ou pour des groupes de personnes dites vulnérables.

Or, quelques récents articles de presse mettaient en évidence le fait qu'en Belgique, le taux de vaccination au sein des personnes fragiles ne semblait pas atteindre les recommandations fixées par l'OMS.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui ce qu'il en est effectivement en Wallonie ? Quelles dispositions prenez-vous pour sensibiliser à la vaccination contre la grippe ? Que mettez-vous aussi en place pour cibler peut-être plus précisément les groupes à risque ?

D'un autre côté, la phase du *testing* à grande échelle semble complexifier le suivi de la situation épidémiologique liée au covid-19. Que mettez-vous en place aujourd'hui pour assurer le suivi de la situation ?

Enfin, au vu des risques de propagation de plusieurs maladies respiratoires pendant les périodes automnale et hivernale, avez-vous prévu de mettre en place de nouvelles mesures de prévention contre la transmission des virus respiratoires ? Pouvez-vous faire le point sur les mesures actuelles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en 2022,

498 392 vaccins ont été livrés, 77 % ont été prescrits par des médecins et 23 % par des pharmaciens.

Le nouvel outil d'enregistrement des vaccinations, VacciWal, permettra l'encodage systématique et centralisé des vaccins à chaque fois qu'une dose de vaccin est administrée par les différents professionnels de la santé.

L'enjeu de la vaccination, notamment contre la grippe, mais aussi contre le covid-19 et le virus respiratoire syncytial, est important puisque la vaccination permet de réduire la morbimortalité des plus fragiles dans notre population et également de réduire la pression sur les soins de santé.

Dans ce sens, les avis du Conseil supérieur de la santé recommandent une vaccination simultanée pour la grippe et le covid, tout en disant aussi qu'il ne faut pas attendre. Le plus important étant de pouvoir déjà passer à la vaccination contre le covid-19 puisque les vaccins sont disponibles. Depuis le 6 octobre, une campagne de communication a débuté afin d'encourager cette vaccination et rappeler l'ensemble des gestes barrières utiles pour éviter les maladies respiratoires ou les formes sévères de cette maladie.

Cette campagne est ainsi concomitante avec l'ouverture des centres, prévue le 16 octobre ainsi que les antennes de vaccination covid. Les fédérations de pharmaciens mettent également en place une communication à l'échelle nationale. Différents dispositifs sont en place permettant d'anticiper la saison grippale ainsi que de sensibiliser à la vaccination auprès des personnes à risque.

Une sensibilisation est organisée via les projets « Hospital Outbreak Support Team », des professionnels hospitaliers prenant en charge des publics cibles. Un guide de vaccination chez l'adulte en Région wallonne destiné à tous les professionnels a vu le jour. Il s'agit d'un recueil d'informations synthétiques, fiables, actualisées et scientifiquement validées.

Ensuite, la *toolbox* mise en place par la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ, à destination des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, est toujours disponible et est régulièrement mise à jour. Enfin, la collaboration avec les organismes assureurs par la mise en place des agents de prévention qui sont installés est aussi un plus, en la matière puisqu'elle permet d'assurer la sensibilisation à la vaccination auprès des affiliés les plus fragiles.

Les médecins de l'AViQ forment chaque année ces agents de prévention sur la vaccination de manière générale et pas uniquement sur le covid-19. Au niveau des MR-MRS, une sensibilisation des professionnels à la vaccination a également été mise en place auxquels les résidents, les familles et les médecins généralistes ont également accès ; les OST lancés après la première vague du covid, les *outbreak support teams*, y jouent notamment un rôle essentiel.

L'ouverture de la vaccination « grippe » aux pharmaciens pourra permettre également d'augmenter le taux de vaccination au sein de la population. C'est intéressant de voir qu'en réalité la vaccination chez les pharmaciens ne se substitue pas à la vaccination chez le généraliste, mais qu'au contraire, elle permet d'élargir le spectre des personnes qui sont protégées. De ce point de vue, nous avons constaté à propos de la vaccination covid-19 que c'était un plus.

Il s'agira également d'analyser ce nouveau fonctionnement et de tirer les premières conclusions sur l'efficacité d'une telle démarche. Au niveau de la surveillance, un représentant de l'AViQ participe au groupe d'évaluation des risques Respi Radar. Le covid ayant été associé aux autres virus respiratoires, un nouvel outil a été développé permettant de suivre l'évolution des pathogènes viraux respiratoires tout au long de l'année avec un focus plus important en automne et en hiver.

Cet outil reprend trois niveaux d'alerte en fonction du taux de circulation virale. Les données proviennent des consultations des généralistes, des symptômes grippaux en maisons de repos, des admissions à l'hôpital et de la concentration de SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

La première réunion de ce RAG Respi Radar a eu lieu de 21 septembre 2023 et chaque semaine une analyse des données y est réalisée. Le RAG rend ensuite un avis au RMG concernant le niveau de circulation viral établi et le RMG prend les mesures adéquates en fonction du niveau de gestion. Enfin, les mesures concernent, d'une part, la population générale et d'autre part, les soins de santé au sens large. Nous sommes actuellement en niveau de gestion 1. Les mesures pour la population générale sont limitées au fait de ne pas transmettre une pathologie virale, c'est-à-dire rester chez soi ou porter un masque et d'éviter tout contact avec des personnes dites fragiles lorsque l'on est malade.

L'avis 9768 du CSS a été validé par le RMG pour ce même niveau de gestion 1 ; c'est ce dernier qui a été adapté pour les collectivités. En ce qui concerne de futures mesures, le Conseil supérieur de la santé travaille actuellement sur les recommandations pour les niveaux de gestion 2 et 3 dans les secteurs de soins de santé. Nous attendons donc les recommandations pour les implanter dans nos collectivités en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je vous remercie pour tous les éléments de réponse que vous venez de nous fournir.

Il faut absolument rappeler que se vacciner est important et que l'on n'est pas obligé d'attendre la fin de ce mois-ci pour se faire vacciner contre la grippe. On peut déjà combiner les deux.

J'aimerais rappeler les gestes barrières, car je pense que c'est fondamental. On voit déjà dans la population des gens qui se promènent avec des masques, soit pour se protéger eux-mêmes, soit pour protéger leurs proches et les autres. Je pense que l'on a beaucoup appris de cette période covid.

J'aimerais rappeler le travail fondamental des médecins généralistes et des pharmaciens associés aux campagnes de vaccination. C'est aussi à mettre en évidence. Vous avez donné, si je ne m'abuse, la date du 16 octobre pour l'ouverture des centres de vaccination pour le covid. Ce sera bien aussi de le communiquer aux personnes qui nous entourent.

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE SOLIDARIS SUR LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES HYPOTHÈSES DU RENFORCEMENT DES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE LA SUPPRESSION DU STATUT DE COHABITANT POUR AMÉLIORER LE PROFIL DE SANTÉ DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Disabato, sur « l'intervention du secrétaire général de Solidaris sur les mesures d'accompagnement des travailleurs sans emploi » ;
- Mme Vandorpe, sur « les hypothèses du renforcement des politiques de prévention et de la suppression du statut de cohabitant pour améliorer le profil de santé des chômeurs de longue durée ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, le secrétaire général de Solidaris s'est récemment exprimé sur la situation des travailleurs sans emploi. Le travail serait une garantie d'intégration à la société, et de meilleures garanties d'être en bonne santé, à condition de disposer d'emplois stables et d'éviter les mesures coercitives. J'ajoute le besoin de prise en charge psychologique et sanitaire rapide et avec un réel suivi dans le temps afin d'assurer une amélioration de l'état de santé, mais aussi de ne pas risquer de perdre des personnes de notre radar sur le temps long, surtout en cas de fort éloignement de l'emploi.

Il y a trois ans, nous abordions ici une étude de la CSC qui parlait de la dégradation de la santé, et du fait que 6,5 fois plus de personnes qui n'ont pas d'emploi se sentent en mauvaise, voire en très mauvaise santé. Aujourd'hui, des propos de M. Labille, je retiens que, ces trois dernières années, les travailleurs sans emploi ont 2,6 fois plus de risque de décès que les personnes qui disposent d'un emploi, et que ceci est en partie dû au non-recours à de nombreux droits, dont celui de l'accès aux soins de première ligne.

Dans le cadre de votre réponse de l'époque, vous aviez renvoyé vers le décret sur l'accompagnement des travailleurs sans emploi avec un suivi individualisé qui devait permettre de prendre en charge, avec d'autres partenaires de santé, les problématiques de santé pour les demandeurs d'emploi. Vous évoquiez aussi le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé qui vise l'ensemble de la population. Des travaux de ce matin, nous aurons une audition et nous allons pouvoir entendre plus précisément les choses début d'année prochaine.

Madame la Ministre, j'aimerais connaître votre vision quant aux propos du secrétaire général de Solidaris au vu des mesures que vous avez prises ces dernières années. Près de deux ans après son lancement, comment l'accompagnement individualisé a-t-il apporté une réponse aux personnes qui ont des problèmes de santé ?

Sur les soins de santé, voyez-vous des résultats suite à votre volonté d'intégrer la prise en compte spécifique des personnes vulnérables dans le plan WAPPS ?

N'est-il pas pertinent de travailler sur un plan de prévention de la santé spécifique pour les demandeurs d'emploi ? C'est similaire au débat que nous avions eu à l'époque.

Quelles autres mesures avez-vous prévues et seront prochainement mises en place ?

Enfin, êtes-vous récemment intervenue auprès de l'État fédéral, qui est aussi en partie compétent sur ces matières ? Il y a toute une série de compétences, notamment sur le contrôle des demandeurs d'emploi, mais aussi la santé, qui dépendent de ce niveau.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je voulais également revenir sur cette étude de Solidaris sur la santé des chômeurs de longue durée. Elle invite à repenser l'accompagnement de ces personnes en considérant les dimensions sanitaires, psychosociales et d'accessibilité aux soins de santé. Cela fait écho à notre vision de la politique de santé chez Les Engagés. On a souligné le fait que nous voulions l'appréhender de manière globale au travers des différents déterminants, comme l'emploi et le statut socioéconomique, et non par l'unique angle médical.

Se pencher sur le problème souligné par l'étude, c'est aussi l'occasion de briser un cercle vicieux où ce profil de santé dégradé peut mener à une plus longue période sans emploi. Je l'avoue, nous ne nous alignons pas sur l'ensemble des mesures proposées par Solidaris. Toutefois, deux éléments nous interpellent : le constat sur les limites des politiques de prévention, et la proposition de la suppression du statut de cohabitant.

Quelles sont les difficultés rencontrées lors de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de prévention pour atteindre ce groupe cible ? Quelles ont été les mesures correctives envisagées à la lumière de ce constat ? Dans quelle mesure la suppression du statut de cohabitant peut-elle être bénéfique ? Dans quelle mesure cette piste est-elle envisagée par le Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et Monsieur les Députés, dans le cadre de la réforme de l'accompagnement, nous avons introduit des dispositifs pour que, en cas de difficultés potentielles d'ordre médical, le FOREm puisse proposer au chercheur d'emploi une visite médicale pour que ses difficultés puissent être prises en compte dans l'accompagnement proposé, mais aussi que les équipes du FOREm soient composées d'assistants sociaux et de psychologues qui prennent en charge les demandeurs d'emploi confrontés à des problèmes d'ordre psychomédicosociaux.

Depuis 2002, vous savez sans doute aussi que plusieurs associations comme l'AIGS et « Article 23 » ont été pionnières dans la volonté de développer un projet relatif à l'activation des personnes qui souffrent de troubles de santé mentaux en Wallonie, plus particulièrement en région liégeoise.

Dans une première phase, ce projet avait été financé à l'époque par le Service public fédéral Santé publique dans le cadre d'une recherche-action.

Faute de moyens, le projet avait été stoppé. J'étais convaincue par les méthodes proposées et les résultats obtenus à l'époque. On a relancé le projet à travers la Région, pour qu'elles bénéficient – c'était bien avant moi – depuis 2009, de subsides facultatifs qui ont été revus tous les trois ans.

Ce projet a la particularité d'articuler son travail avec trois champs : la santé mentale, l'emploi et la formation. Cette pratique permet aussi de s'adapter aux spécificités du public ciblé, mais aussi, comme cela a été évoqué, de décloisonner les différents parcours.

Avec le soutien apporté au projet Activation, on n'a pas créé un plan santé destiné aux demandeurs d'emploi, mais un plan concerté qui permet d'atteindre le public des demandeurs d'emploi là où il se trouve, en passant par un accompagnement global qui intègre les questions liées à la santé.

Depuis 2021, le FOREm a renforcé ses collaborations avec ces deux associations. Le FOREm bénéficie d'une enveloppe récurrente de 3,3 millions d'euros pour le recours à des tiers dans l'accompagnement des publics les plus fragilisés qui rencontrent des problématiques multiples de type psychomédicosociaux, pour organiser la prise en charge intensive des publics fragilisés.

Ces moyens permettent de renforcer le projet Activation, et ont pour objectif d'essaimer la méthodologie sur tout le territoire de Wallonie.

En ce qui concerne le plan de promotion de la santé, les programmes d'actions coordonnées sont à l'analyse. Les opérateurs ont été agréés, je l'ai déjà expliqué quasi à chaque commission. L'AViQ rencontre chaque opérateur pour échanger sur les actions entreprises et celles que les opérateurs comptent entreprendre dans le cadre de leur agrément.

L'emploi, on le sait, cela a été évoqué à travers vos questions, est un des déterminants de la santé, comme l'inclusion dans la communauté.

Il ne s'agit pas pour les professionnels de la promotion de la santé de se substituer aux acteurs du monde professionnel, comme les services de prévention au travail, mais plutôt d'appuyer les actions menées par le monde professionnel en faveur de leurs travailleurs, par leur expertise de promotion de la santé.

La situation des demandeurs d'emploi est une préoccupation essentielle. Lorsque l'analyse des programmes d'action sera terminée, on pourra évaluer si le public est bien intégré dans le périmètre des actions des professionnels de la promotion de la santé.

Les études menées tendent à démontrer qu'il existe un effet spécifique du chômage, surtout de longue durée, qui suggère que celui-ci agit directement sur l'organisme, en favorisant par exemple l'apparition de

troubles du sommeil et de dépression qui sont connus pour augmenter le risque cardiovasculaire et, par voie de conséquence, des problèmes qui peuvent conduire à des problèmes particulièrement graves, sévères, voire inéluctables.

Dans les faits, c'est essentiellement la condition sociale représentée par le chômage qui est en cause, et non l'inactivité professionnelle. Si l'on regarde des gens qui sont en inactivité professionnelle par choix, par exemple parce que ce sont des gens qui sont à la retraite, le problème ne se pose pas de la même manière du tout. C'est vraiment la condition sociale représentée par le chômage.

Enfin, concernant l'éventuelle suppression du statut de cohabitant, si je peux y souscrire, c'est une problématique bien plus large que celle de la santé et de l'emploi. Il conviendrait de l'aborder dans sa globalité.

Vous savez que nous avions une responsabilité au niveau wallon qui était de voir, chacun dans nos compétences, là où l'on pouvait chercher des études sur l'individualisation en fonction des secteurs.

Ils ont été listés. Certains ont abouti, d'autres, il faut regarder au niveau des autres ministres où cela en est. Nous devons chacun pour 2024, assurer que les négociations principalement fédérales, mais quelques-unes se déroulent au niveau régional, pourront implémenter la mise en place de l'individualisation des droits en sécurité sociale et l'individualisation dans les compétences. Si cela a des effets bénéfiques sur les personnes dans les politiques wallonnes, j'y suis personnellement favorable.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Bien sûr, il y a différents déterminants de la santé. Ici, on parlait de l'emploi ou de l'inactivité, mais il y a bien sûr aussi le logement, les contacts sociaux, l'environnement au sens large. Il y a beaucoup d'éléments. Toutefois, l'emploi reste un vecteur de santé et d'intégration important. On est parfois lié aux questions salariales, et cetera, mais il y a aussi le fait d'être en activité qui fait que cela a un effet positif sur la santé.

Il y a beaucoup d'éléments dans votre réponse sur lesquels je me permettrai de revenir en question écrite ou dans une autre question orale, notamment sur les 3,3 millions d'euros, et la question de savoir s'ils sont sur la santé uniquement ou s'ils sont sur d'autres dispositifs qui peuvent être associés à la santé. Les assuétudes, par exemple, cela peut être la même chose.

Quand on parle de santé, on ne parle pas que de santé mentale. Quand vous avez parlé des trois champs d'investigation, vous avez évoqué la question de la santé mentale. Pour moi, la santé est plus large que la santé mentale. Il y a aussi d'autres éléments qui peuvent entrer en ligne de compte.

C'est pour cela qu'il faut évaluer les choses par rapport au plan WAPPS – on aura l'occasion d'en discuter le 9 janvier prochain – pour voir si cela fonctionne comme cela ou alors s'il faut vraiment un plan de prévention adapté aux demandeurs d'emploi en tant que tel. C'est un débat qui reste ouvert, mais qui n'est probablement pas pour cette législature.

Pour le reste, on renvoie bien sûr, comme vous, aux discussions qui devront avoir lieu dans le cadre de la composition du prochain gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Une fois n'est pas coutume, j'avais noté exactement la même chose que mon collègue en disant qu'il n'y a pas que la santé mentale : il y a les addictions, mais aussi tous les autres soucis qui s'amplifient parfois. Simplement, en étant au chômage ou en ayant une situation socioéconomique plus compliquée, on ne va simplement pas consulter ou pas assez vite, parce que l'on estime – à raison ou à tort – qu'il y a parfois priorités dans les frais à engendrer.

C'est essentiel et cela doit faire partie de toute cette réflexion de prévention entre la santé et le travail. Il faut vraiment pouvoir aussi y travailler et avoir cette vision globale de politique, avec toutes les imbrications que cela peut avoir l'un par rapport à l'autre.

Concernant le statut de cohabitant, cela fait des années que l'on en parle. On connaît les endroits ou les structures dans lesquelles cela peut être positif de faire le pas. Malheureusement aujourd'hui, on n'arrive pas encore à globaliser l'ensemble des politiques où cela serait bénéfique.

Je salue le travail qui a été effectué, mais j'espère vraiment que, sous la législature prochaine, cela fera partie des accords de gouvernement pour que l'on puisse réellement avancer sur cette problématique.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA CAMPAGNE « OCTOBRE ROSE » ET LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Roberty, sur « la campagne « Octobre rose » et le dépistage du cancer du sein » ;
- Mme Vandorpe, sur « le dépistage du cancer du sein ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, comme chaque année, Think Pink organise la campagne « Octobre rose » consacrée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

C'est l'occasion aussi pour moi de revenir chaque année sur les politiques menées en matière de dépistage en Wallonie, en particulier en ce qui concerne ce type de cancer.

Aujourd'hui, il est en effet nécessaire de poursuivre le travail pour continuer à améliorer les chiffres et à assurer un meilleur taux de participation aux campagnes de dépistage. C'est notamment un des objectifs poursuivis avec le décret « Promotion de la santé ».

Ainsi, afin d'établir une vraie stratégie qui favorise la mise en œuvre de programmes de dépistage accessibles et de qualité, un nouveau système devait être opérationnalisé pour mieux coordonner les actions déjà mises en place et définir des objectifs communs. Pouvez-vous me dire où vous en êtes aujourd'hui dans la révision de ces procédures ?

Dans ce domaine, nous connaissons l'importance de l'information et de la sensibilisation. Comment intégrez-vous cette disposition dans vos réflexions ?

À ce sujet, le rôle des médecins traitants et des acteurs de la première ligne de soins est important. Le travail mené au travers de Proxisanté s'est-il penché sur cette question ?

Il y a quelque temps, plusieurs hôpitaux belges ont intégré une étude clinique internationale, qui s'intitule My Personal Breast Screening, visant à évaluer les bénéfices d'un dépistage personnalisé dont la fréquence et les modalités sont adaptées au risque individuel de chaque femme.

Disposez-vous de nouveaux résultats liés à ce travail en particulier ? Dans l'affirmative, ceux-ci ont-ils une incidence sur la réflexion qui est menée sur les programmes de dépistage en Wallonie ?

Enfin, de manière plus large, comment soutenez-vous la campagne Think Pink ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, chaque année, de manière récurrente, Mme Roberty et moi-même avons le même point qui revient ici : cette campagne « Octobre rose », qui est l'occasion de refaire le point sur les statistiques en matière de dépistage, notamment au regard du nouveau classement qui indique que la Belgique est le premier pays avec le plus grand nombre de cancers du sein détectés en termes relatifs.

A-t-on observé des améliorations quant au taux de dépistage global et à celui des programmes de dépistage de ce cancer organisés par rapport aux chiffres de 2021 ? Pouvez-vous nous expliciter clairement ces chiffres ?

Les difficultés rencontrées pour augmenter ces taux restent-elles les mêmes ? Quelles sont les nouvelles stratégies de sensibilisation envisagées ? Quelles sont les nuances à apporter face à ces résultats compte tenu des réalités wallonnes ?

Peut-on aussi envisager un mécanisme de rendez-vous automatique semblable à celui appliqué en Flandre, où les chiffres restent les plus élevés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, je vous remercie de votre constance et de l'intérêt que vous portez à ces thématiques.

La Belgique se situe à 60 % de femmes dépistées pour le cancer du sein en 2019. En Wallonie, le taux de dépistage global pour le cancer du sein est d'environ 53 %. Par contre, en effet, pour ce programme organisé, le taux de dépistage est plus faible. Il est de 6 %, d'après les derniers chiffres obtenus auprès du Centre communautaire de référence des cancers. Je pense avoir déjà eu l'occasion de vous expliquer pourquoi, puisque

généralement ce sont les gynécologues qui prescrivent ces propositions de dépistage à leurs patientes, donc elles le réalisent.

L'important était, dans les généralisations et dans les envois qui sont faits à travers les dépistages comme celui de « Octobre rose », de s'assurer que cela touche le reste des femmes qui ne l'ont pas déjà été par ailleurs via leur professionnel de la santé. On doit poursuivre sans cesse le travail en la matière : 53 %, c'est plus d'une femme sur deux concernée, mais cela veut dire que l'on doit encore convaincre davantage.

Un arrêté sur les programmes de médecine préventive de lutte contre les cancers poursuit pour le moment son processus législatif. Il a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon en date du 31 août 2023. Nous sommes dans l'attente de l'avis de l'Autorité de protection des données. C'est un texte qui permettra d'installer durablement l'organisation de dépistage, notamment un dépistage du cancer du sein, mais aussi celui du côlon et du cancer du col de l'utérus, via un système d'agrément à durée indéterminée.

Il nous paraît essentiel d'intégrer de manière pérenne ces programmes de dépistage dans le paysage de promotion et de prévention de la santé, comme c'est important aussi d'intégrer ces acteurs au sein des synergies qui se renforcent. Pour le moment, grâce à la programmation wallonne, les missions de communication sont clairement mentionnées, déléguées aux centres qui seront en charge des dépistages.

Il y est bien indiqué l'importance des collaborations dans l'exercice des missions du centre, que ce soit avec les professionnels de la santé de première et de deuxième ligne, qu'avec le secteur social ou le secteur de promotion de la santé, par exemple.

À tous les niveaux du modèle organisationnel défini dans le cadre de Proxisanté, il est prévu une mission dédicacée à la prise en compte des enjeux de la promotion de la santé, de la prévention par les professionnels des soins et de l'accompagnement, en combinant leurs efforts avec ceux des acteurs de la promotion de la santé.

Ensuite, une étude MyPeBS est menée dans 11 centres hospitaliers en Belgique et est coordonnée par l'institut Jules Bordet. Cette étude est encore à sa phase de recrutement et elle s'étend sur huit ans.

Nous avons aussi le Centre communautaire de référence des cancers, qui est actuellement en charge du dépistage du cancer du sein, qui mise sur une communication plus locale, qui s'avère plus impactant vis-à-vis du taux de participation. Dans ce cadre, le centre travaille avec les cabinets médicaux, avec les pharmacies, avec les hôpitaux. Des dialogues ont été initiés aussi avec les mutuelles. Le centre est chaque année en contact avec Think Pink sur la possibilité de collaborer sur les campagnes qui sont liées à la prévention du cancer du sein organisées en octobre.

Nous tenons à participer à des initiatives locales en soutenant par exemple Woman Race, que vous connaissez, des joggings au profit de la recherche contre le cancer du sein et des associations d'aide à la participation de la Région aux actions européennes relatives à la prévention des cancers.

La Wallonie a aussi décidé de participer à une action européenne relative à la réduction du poids du cancer et d'autres maladies chroniques en adoptant une approche holistique de la prévention, en se concentrant sur le renforcement de la littératie en santé, sur la réduction des inégalités, dont on voit qu'elle a un impact important sur une grande partie de la population.

Pour répondre à ce dernier objectif, le Gouvernement wallon, sur ma proposition, a adopté en septembre dernier la création d'une unité de connaissances comportementale et culturelle au sein de l'AViQ, en prenant en compte les facteurs sous-jacents qui sont, en réalité, souvent inconscients de nos comportements. Cette unité visera à donner des recommandations pour rendre les politiques favorables à l'exercice de la littératie en santé dans le cadre de la prévention des cancers et des maladies chroniques.

Enfin, le mécanisme de rendez-vous automatique est un outil parmi d'autres pour augmenter la participation au dépistage organisé. Mais il est vrai que, étant donné le nombre de femmes qui répondent déjà avec les médecins généralistes ou avec leur gynécologue, on pense que le système est difficilement applicable eu égard aux habitudes que les femmes ont développées chez nous. Un outil peut s'avérer fonctionner au nord, mais peut-être pas correspondre à notre Région. D'autres pistes ont aussi été décrites dans un rapport de la Fondation contre le cancer, notamment celui d'inventorier les motivations qui empêchent les gens de participer ou de faciliter l'échange des données et, sur cette base, de pouvoir concentrer nos efforts sur le public que l'on n'arrive pas à joindre jusqu'alors.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments que vous venez de nous donner.

Malheureusement, toutes les femmes ne se font pas voir par leur gynécologue au moins une fois par an ; d'où l'intérêt de travailler aussi sur des campagnes de prévention du cancer de l'utérus. L'un ne va pas sans l'autre.

Je me pose aussi la question de savoir pourquoi ces femmes ne se présentent pas au moins une fois par an ou tous les deux ans au maximum. Pourquoi n'arrivent-elles pas encore à franchir la porte d'un gynécologue ?

De mon expérience vécue en milieu hospitalier, elles sont particulièrement nombreuses. On n'arrive donc pas encore à entrer en contact avec toutes ces femmes pour qu'elles puissent voir un médecin spécialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

J'entends les points positifs, tels que la pérennisation du dépistage. On sent que le travail est fait et l'on sait – ce n'est pas nouveau – que c'est un sujet qui vous tient à cœur aussi.

J'entends aussi des réflexions par rapport au dépistage automatique et je pense que le travail que vous effectuez est correct puisqu'il faudra essayer de cibler où et vers quelles personnes il faut cibler cette prévention pour pour amener le dépistage.

Je voulais vraiment profiter de l'occasion aussi pour féliciter et remercier l'ASBL Think Pink, le travail qu'elle effectue et finalement la tache d'huile qu'elle arrive à faire. De nombreuses associations locales organisent des marches pour « Octobre rose », et cetera, sans qu'il soit nécessairement en contact direct avec Think Pink. Je crois que vraiment que ce travail est essentiel.

Le petit ruban que nous portons l'est aussi parce que l'on est parfois interpellé : « Tiens, cela veut dire quoi ? Qu'est-ce que c'est ? » Certains ne connaissent pas encore « Octobre rose » et donc ce travail est essentiel aussi. Si l'on arrive à toucher quelques personnes, si chacun en touche quelques-unes, l'effet continuera à s'amplifier.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ EN CE QUI CONCERNE LA SANTÉ MENTALE ET SES SERVICES ACTIFS EN WALLONIE ET LA SITUATION DES SERVICES DE SOINS PSYCHIATRIQUES POUR PERSONNES SÉJOURNANT À DOMICILE (SPAD) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'état d'avancement de l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie et la situation des services de soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile (SPAD) ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, c'est la Semaine de la santé mentale. C'est un enjeu complexe et multidimensionnel. On en parle de plus en plus. L'importance fait aujourd'hui l'unanimité.

La Région wallonne s'est engagée dans une réforme du secteur. Si je résume, à la suite de différents échanges que l'on a pu avoir les dernières années, l'objectif est d'assurer une approche globale, lisible, avec un plan réellement stratégique. On sait que le texte avance et que les concertations ont lieu. Quand peut-on espérer voir le projet de décret final arriver au sein de notre commission ? Où en est-il ?

Vu les enjeux et la longueur de l'avant-projet, on espère vraiment avoir le temps de fournir un travail commun, qualitatif et minutieux qui servira au mieux les services de santé mentale, tant pour les bénéficiaires et leur famille que pour les professionnels du secteur. Il importe que l'on ait le temps pour y travailler et analyser ce qui est sur la table.

Je vous exposais, le 7 mars dernier, les craintes relatives à l'exclusion du cadre législatif prévu par l'avant-projet de décret des soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile, les SPAD. Est-il prévu de maintenir cette exclusion à la fin de la deuxième lecture ? Des réflexions ont-elles eu lieu ? Avez-vous évolué sur ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la troisième lecture du décret sera soumise au Gouvernement wallon dans les prochaines semaines et il sera accompagné de la première lecture de l'arrêté qui l'opérationnalise.

Les associations représentatives du secteur de la santé mentale ont été sollicitées sur cet avant-projet de décret. Santhea, UNESSA, la Fédération des initiatives d'habitations protégées, la Fédération wallonne des services de santé mentale, les centres de référence, les plateformes de concertation en santé mentale ont été consultés.

La mission de soins psychiatriques à domicile a été mise en place par le SPF Santé publique en 2001 en vue de permettre, au départ des initiatives d'habitations protégées, l'engagement de personnel mobile chargé, entre autres, d'assurer la coordination des soins de santé

mentale pour les patients séjournant au domicile en apportant soutien et collaboration – coaching, coordination, sensibilisation et accompagnement – aux services de première ligne.

Je n'envisage pas d'intégrer dans le projet de décret de nouvelles missions pour les SPAD, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les SPAD sont des services totalement inscrits dans les missions et le financement des IHP depuis 20 ans et pour lesquels la réglementation reste inchangée, mis à part un toilettage et quelques ajouts en vue d'intégrer ce dispositif dans le CWASS.

Deuxièmement, l'évolution des missions des SPAD, qui viennent en soutien de la première ligne, devra s'articuler avec le dispositif Proxisanté.

Enfin, comme vous le savez, il a été décidé d'étendre les compétences des SPAD au bénéfice des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, leurs résidents et leurs professionnels, durement éprouvées sur le plan psychologique. Cette mission est une grande réussite.

Les SPAD sont répartis en 16 équipes sur l'ensemble du territoire de la Wallonie. Ces derniers ont été renforcés de 48 ETP depuis le 1er juin 2020, soit un budget de 189 000 euros par an pour chacun de ces SPAD.

Cette initiative se poursuivra en 2024 à travers le Plan de relance de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Le texte arrive bientôt en troisième lecture, en parallèle avec l'arrêté ; c'est vraiment positif. J'espère que, sur les bancs du Parlement, l'on aura aussi les deux en parallèle pour que l'on ait les tenants et aboutissants. Cela vous évitera d'avoir des questions très nombreuses. Si l'on a l'arrêté à côté, c'est toujours plus facile d'avoir l'ensemble des éléments.

Je vous remercie, car c'est vrai que le secteur est en attente. Vous avez parlé des nombreuses personnes et de nombreuses associations et fédérations que vous aviez rencontrées. Les gens se demandent si l'on aboutira avant la fin de législature. Si le texte arrive prochainement en troisième lecture, il arrivera, dans la foulée, sur les bancs du Parlement.

Concernant plus spécifiquement les SPAD, je ne parle pas de nouvelle mission. Je l'ai dit à plusieurs reprises lors de nos débats, notamment budgétaires, le personnel supplémentaire a été un élément positif et cela a été reconnu. Le fait que cela se poursuive en 2024 est positif.

Dans le cas des SPAD, comme c'est lié aux IHP, c'est assez compliqué de se dire que cela ne se retrouvera pas du tout dans le texte. Ce n'est pas pour autant qu'il faut leur donner des nouvelles missions ou autres, mais il s'agit que l'on puisse au moins en parler dans le cadre du décret sur les services de santé mentale, puisque cela concerne les IHP. Retrouver les SPAD dans la première ligne de soins n'est, selon moi et les SPAD que j'ai pu rencontrer, pas suffisant.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI DES MESURES DE SOUTIEN RÉGIONALES AUX AIDANTS PROCHES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des mesures de soutien régionales aux aidants proches ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, la situation des aidants proches est encore un sujet sur lequel nous revenons régulièrement.

Nous avons encore eu récemment des témoignages particulièrement éclairants. Ils soulignent attendre un soutien renforcé des pouvoirs publics pour pouvoir continuer leurs missions tout en ayant droit au répit avéré. En reconnaissant la volonté de travail qui a été la vôtre en la matière, je voulais revenir aussi sur le suivi des mesures que vous aviez annoncées le 1er décembre 2020 lors d'une question orale de ma collègue, Véronique Durenne.

Que nous apprend l'évaluation faite par l'AViQ relative aux aidants proches sur les cadres où ils interviennent et sur les financements existants ?

À la lumière de ces résultats, dans quelle mesure cet état des lieux a-t-il permis de mieux appréhender la situation des aidants proches ?

Quelles ont été les principales revendications de l'ASBL « Aidants proches » conviée à votre rencontre avec votre homologue fédéral ? Quelle suite y sera donnée ?

Vous aviez mentionné la mise en place d'un dispositif de psychoéducation comme mesure complémentaire wallonne aux aidants proches. Comment fonctionne-t-il ? Quel est son bilan actuel ?

Enfin, en lien avec cela, existe-t-il une réflexion politique relative à l'individualisation des droits sociaux de ces derniers ?

Nous avons parlé des droits sociaux toute à l'heure, mais, dans ce cas précis, qu'en est-il ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, lorsque j'avais répondu à la question de Mme Durenne en décembre 2020, l'AViQ espérait pouvoir reprendre des activités normalisées, mais la réalité a été différente et la crise du covid-19 s'est poursuivie et a notamment postposé l'évaluation du projet relatif aux aidants proches.

Mon cabinet a déjà rencontré à plusieurs reprises l'ASBL « Aidants proches ».

Depuis avril de cette année, la Wallonie mène un nouveau projet intitulé « Soutien de l'aidant proche et offre de répit » qui s'inscrit dans le portefeuille de projets « Autonomie de vie ». Ce projet vise à renforcer, étendre et diversifier les services proposés à destination des aidants proches et de leurs proches.

Il se décline en quatre axes qui regroupent le secteur du handicap, des aînés, de la santé mentale et un axe transversal qui est assuré par l'ASBL « Aidants proches ». Celle-ci joue un rôle de coordinateur pédagogique et renforce l'appui et l'accompagnement du réseau local pour mieux soutenir et orienter les aidants proches vers les dispositifs adéquats. Il est prévu que ce projet soit évalué à la fin de l'année 2025.

Concernant l'individuation des droits, comme vous le savez, il est évident que ce questionnement doit être abordé de manière transversale à l'ensemble des politiques. Je reviens à la réponse à une question précédente que vous m'aviez posée lors de cette commission et je pense sincèrement que celle-ci doit faire l'objet d'avancées concrètes à l'occasion des prochains gouvernements mis en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Le travail que vous proposez est intéressant avec les différentes catégories et l'ASBL « Aidants proches » qui coordonne tout cela.

Ils effectuent un travail extraordinaire, parfois pas assez connu, pour des personnes qui sont « aidants proches » dans les faits, mais qui ont des difficultés à se faire reconnaître. La sensibilisation est importante et les soutiens financiers et de répits sont importants.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour la suite.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Bernard, sur « l'avenir des travailleuses et travailleurs des magasins Cora » ;
- Mme Mauel, sur « la nomination de la nouvelle administratrice générale du FOREm » ;
- M. Di Mattia, sur « le suivi des mesures coordonnées par le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé (WAPPS) concernant les effets de la multiplication des écrans sur la santé des jeunes » ;
- Mme Roberty, sur « le développement de la *silver economy* en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Sobry, sur « la vaccination des séniors contre la grippe » ;
- Mme Durenne, sur « la politique de prévention en matière de maladies cardiovasculaires » ;
- M. Beugnies, sur « la lutte contre le sans-abrisme » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 29 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Sabine Roberty, PS
M. Mourad Sahli, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIGS	Association interrégionale de guidance et de santé
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CIM	conférence interministérielle
COCOF	Commission communautaire française
ConcertES	Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ASBL)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIH	Centre de référence et d'intervention harcèlement
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSS	Conseil supérieur de la santé
CV	curriculum vitae
CWASS	Conseil/Code wallon de l'action sociale et de la santé
ETP	équivalent temps plein
Federgon	Fédération des partenaires de l'emploi
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IHP	Initiative d'habitations protégées
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
MyPeBS	My Personal Breast Screening
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
OST	outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMS	psycho-médico-social (centre)
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SARS-CoV-2	severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
SPAD	soins psychiatriques pour personne séjournant à domicile
SPF	Service public fédéral
STAR	Styrelsen for Arbejdsmarked og Rekruttering (Agence du marché du travail et du recrutement)
UCM	Union des classes moyennes
UNESSA	Union en soins de santé
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé